

**MODELISATION DE L'IMPACT SONORE DU PROJET**

# Carrière extractive de Cahaignes

## Volet Acoustique

∞ Commune de VEXIN-sur-EPTE (EURE/27)



### Rapport d'étude N°1

réf. : 212 403 043

COMIREM SCOP	
<i>Destinataire :</i>	<i>Monsieur Mickaël KARST</i> 26 rue Hubert le Sellier de Chézelles 36 130 DEOLS
	Fixe : 02 54 07 05 47 Courriel : michael.karst@comiremscop.fr
<i>Date :</i>	7 juillet 2021

## Sommaire

1.	PREAMBULE.....	4
2.	CONTEXTE LEGISLATIF .....	4
3.	CONSTAT DE L'ETAT SONORE ACTUEL.....	5
4.	ÉTUDE ACOUSTIQUE PREVISIONNELLE .....	6
4.1.	<b>Méthodologie générale .....</b>	<b>7</b>
4.2.	<b>Caractérisation de la topographie du site .....</b>	<b>7</b>
4.3.	<b>Caractérisation des sources sonores .....</b>	<b>11</b>
4.4.	<b>Présence de merlons .....</b>	<b>13</b>
4.5.	<b>Seuils d'acceptabilité du bruit.....</b>	<b>13</b>
4.6.	<b>Résultats des simulations .....</b>	<b>14</b>
4.7.	<b>Reconfiguration des merlons .....</b>	<b>16</b>
4.8.	<b>Conclusion .....</b>	<b>17</b>
5.	GLOSSAIRE .....	18
6.	EXEMPLES DE REFERENCES DE NIVEAUX SONORES.....	19
	ANNEXE N°1 – CARACTERISTIQUES DES SOURCES SONORES CONSIDEREES .....	20
	ANNEXE N°2 – CARTOGRAPHIES DES BRUITS PARTICULIERS.....	22

## Table des illustrations

Figure 1: Emplacement des points de mesures -----	5
Figure 2: Topographie de la phase 1 -----	8
Figure 3: Topographie de la phase 2 -----	8
Figure 4: Topographie de la phase 3 -----	9
Figure 5: Topographie de la phase 4 -----	9
Figure 6: Topographie de la phase 5 -----	10
Figure 7: Topographie de la phase 6 -----	10
Figure 8: Emplacements des sources -----	12
Figure 9: Emplacements des merlons-----	13
Figure 10: Proposition de reconfiguration des merlons-----	16
Figure 11: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 1 -----	22
Figure 12: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 2 -----	22
Figure 13: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 3 -----	23
Figure 14: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 4 -----	23
Figure 15: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 5 -----	24
Figure 16: Cartographies des bruits particuliers – PHASE 6 -----	25

## Table des tableaux

Tableau 1: Résultats des mesures acoustiques-----	6
Tableau 2: Puissances acoustiques retenues pour les sources sonores-----	11
Tableau 3: Émergences admissibles pour la période de 7 heures à 22 heures-----	13
Tableau 4: Résultats des simulations – Phase 1 -----	14
Tableau 5: Résultats des simulations – Phase 2 -----	14
Tableau 6: Résultats des simulations – Phase 3 -----	14
Tableau 7: Résultats des simulations – Phase 4 -----	15
Tableau 8: Résultats des simulations – Phase 5 -----	15
Tableau 9: Résultats des simulations – Phase 6 -----	15
Tableau 10: Résultats des simulations avec un merlon de 3,0 m à l'ouest du site -----	16

## 1. Préambule

Le bureau d'études COMIREM SCOP a mandaté Technisim Consultants pour la réalisation de l'étude acoustique d'un projet de carrière extractive installé sur le territoire de la commune de Vexin-sur-Epte (27-Eure) au niveau de l'ancienne commune de Cahaignes.

## 2. Contexte législatif

Le projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). A ce titre, la carrière est soumise à l'arrêté du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'article 3 de l'arrêté du 23 janvier 1997 précise que « l'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.

Ses émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée :

<i>Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement</i>	<i>Émergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures sauf dimanches et jours fériés</i>	<i>Émergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés</i>
<i>&gt;35 dB(A) et ≤ 45 dB(A)</i>	6 dB(A)	4 dB(A)
<i>&gt; 45 dB(A)</i>	5 dB(A)	3 dB(A)

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles.

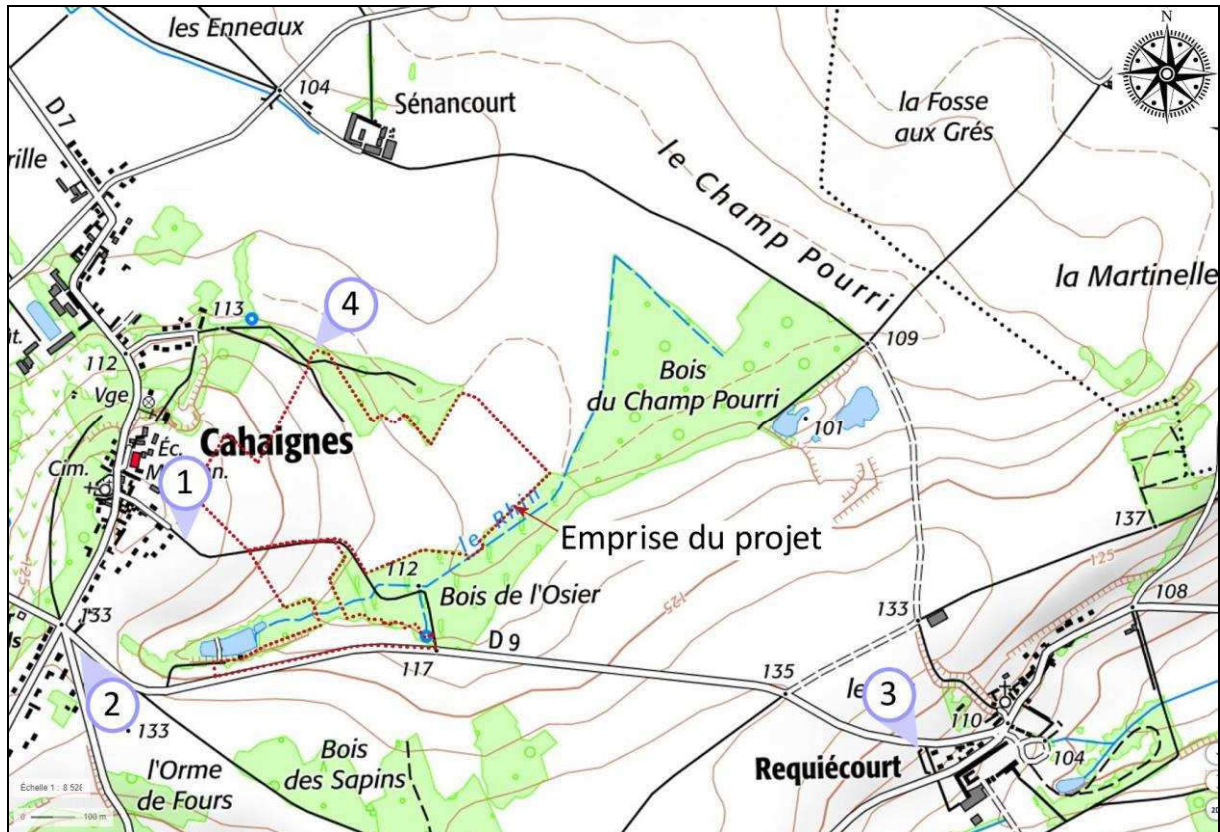
Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Dans le cas où le bruit particulier de l'établissement est à tonalité marquée au sens du point 1.9 de l'annexe du présent arrêté, de manière établie ou cyclique, sa durée d'apparition ne peut excéder 30 % de la durée de fonctionnement de l'établissement dans chacune des périodes diurne ou nocturne définies dans le tableau ci-dessus.

### 3. Constat de l'état sonore actuel

Le constat de l'état sonore actuel consiste en une campagne de mesure dans l'environnement, et sans activité sur la carrière, au niveau des zones à émergence réglementée.

En l'occurrence, ces mesures ont été effectuées au niveau des quatre points repérés sur la planche ci-dessous.



**Figure 1: Emplacement des points de mesures**

Les mesures ont été effectuées en date du 29 avril 2021 par le bureau d'études COMIREM SCOP. Chaque mesure ayant une durée de 30 minutes.

Les résultats sont fournis dans le tableau immédiatement suivant.

**Tableau 1: Résultats des mesures acoustiques**

	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
DATE	29 avril 2021			
Début des mesures	10:08:22	10:51:38	11:32:11	12:16:33
Fin des mesures	10:38:28	11:21:46	12:02:21	12:46:37
Niveau acoustique équivalent LAEq	45,2 dB(A)	52,0 dB(A)	51,8 dB(A)	39,5 dB(A)
Niveau acoustique L50	41,3 dB(A)	45,1 dB(A)	31,1 dB(A)	37,6 dB(A)
LAEq – L50 [dB(A)]	3,9	6,9	20,7	1,9
<b>Niveau acoustique utilisé</b>	45,2 dB(A)	45,1 dB(A)	31,1 dB(A)	39,5 dB(A)
Si LAEq – L50 > 5 dB(A) alors le critère d'émergence est appliqué au L50				

## 4. Étude acoustique prévisionnelle

L'étude prévisionnelle vise d'une part, à estimer l'impact du projet et, d'autre part, à définir le cas échéant un ensemble de modifications organisationnelles ou techniques à instaurer, de manière à respecter la réglementation en vigueur.

Cette partie inclut une phase de définition du projet, c'est-à-dire :

- Localiser et caractériser les différents matériels prépondérants, et déterminer leur niveau de puissance acoustique ;
- Topographier le terrain en fonction des différentes phases d'exploitation de la carrière.

L'analyse prévisionnelle est alors réalisée à l'aide du logiciel de calcul de propagation sonore en milieu extérieur Soundplan (version 7.1) selon la **norme ISO 9613-2:1996** Acoustique - Atténuation du son lors de sa propagation à l'air libre - Partie 2: Méthode générale de calcul applicable pour les sites industriels.

La détermination des niveaux sonores à grande distance implique de prendre en compte de nombreux paramètres impactant la propagation des ondes sonores entre les différents émetteurs et récepteurs, et particulièrement : la topographie, la présence d'écrans ou de réflecteurs, de bâtiments, les caractéristiques d'absorption du sol, les effets météorologiques.

La méthodologie mise en œuvre est décrite au paragraphe subséquent.

#### **4.1. Méthodologie générale**

Les modélisations ont été effectuées selon la méthodologie suivante :

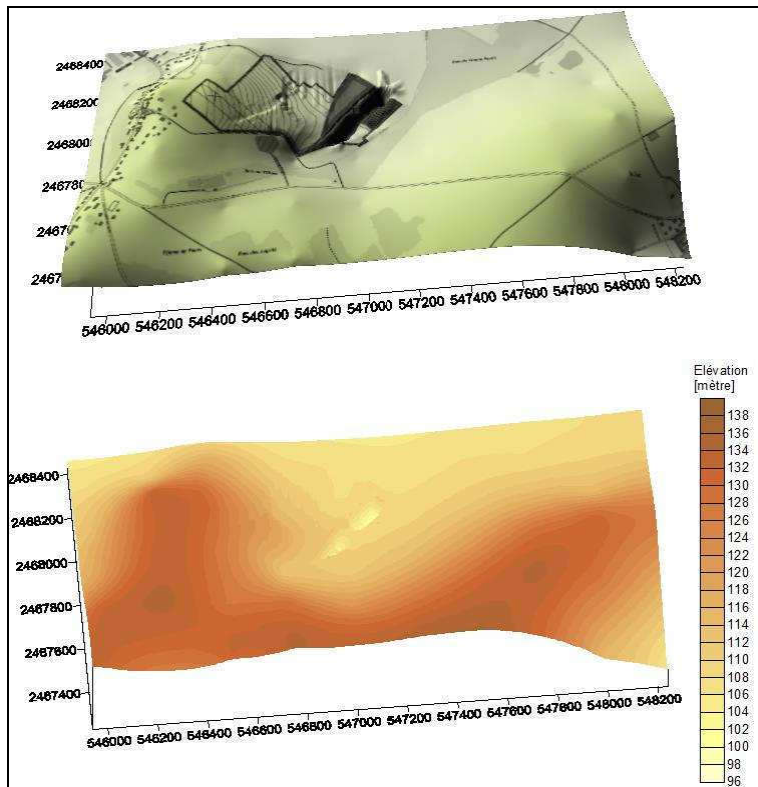
1. Récapitulatif des résultats de la campagne de mesures et détermination des niveaux de bruit résiduel aux alentours du site.
2. Construction de la topographie du site et de ses alentours pour les différentes phases d'exploitation à partir des données fournies par le Commanditaire et les données de l'IGN [BD ALTI®].
3. Définition des sources d'émissions sonores (activités du site, engins de chantier, etc.).
4. Mise en place des bâtiments et des usages de la zone (végétation, usages des sols, etc.).
5. Calcul des niveaux sonores induits par le projet aux points de réception du niveau sonore ambiant équivalent pondéré A (LAeq résultant) aux niveaux des récepteurs (ISO 9613-2).
6. Calcul de l'émergence sonore et comparaison à la réglementation en vigueur.
7. Définition des aménagements et des solutions de traitement.

Chaque simulation a été réalisée dans le cadre de conditions défavorables pour l'exploitant, aussi bien en matière de positionnement du récepteur que de configuration de l'activité de la carrière.

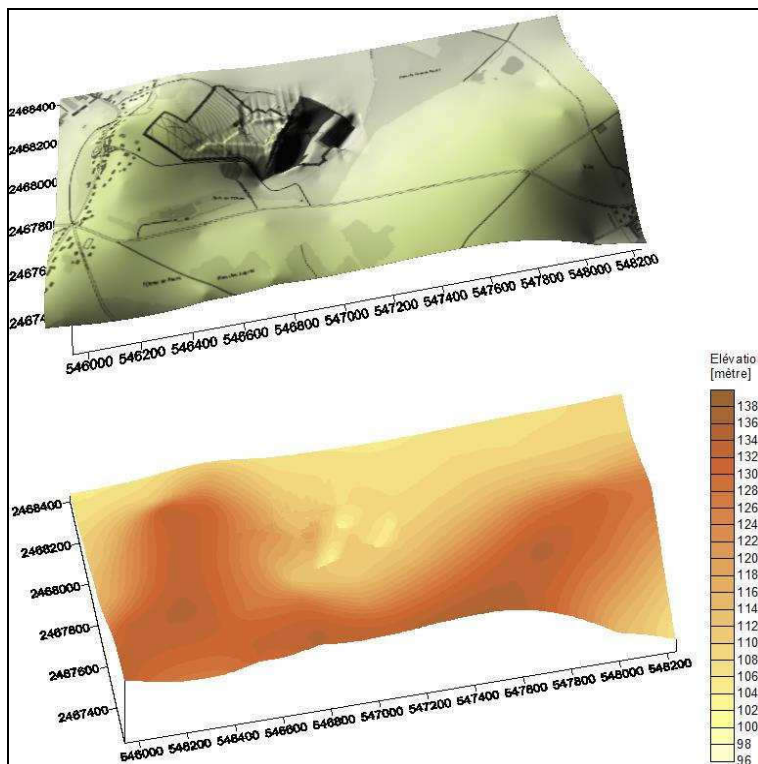
#### **4.2. Caractérisation de la topographie du site**

Les terrains numériques utilisés dans les modélisations sont représentés sur les planches qui vont suivre.

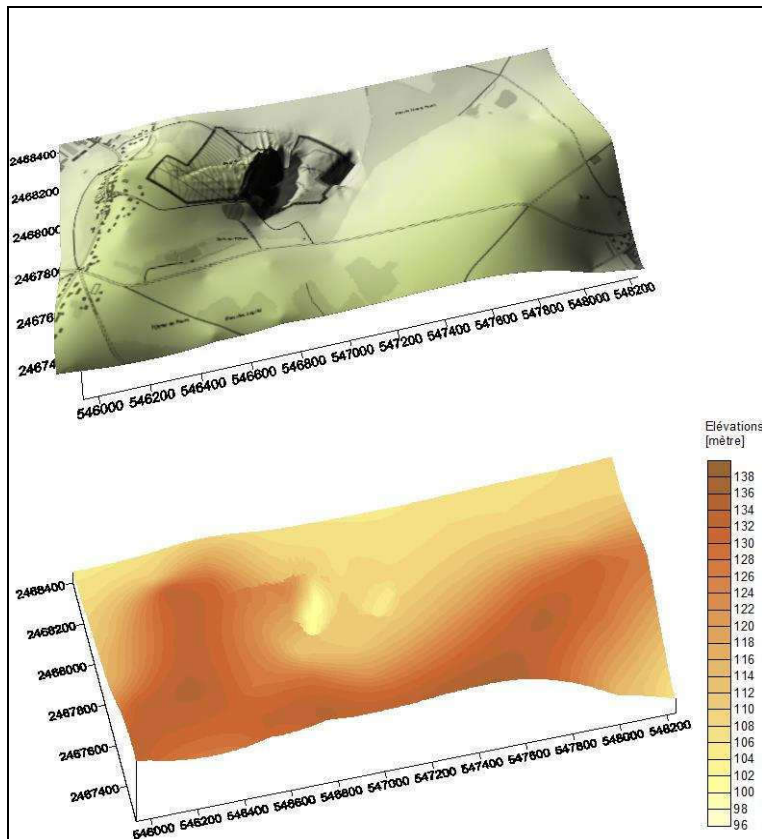




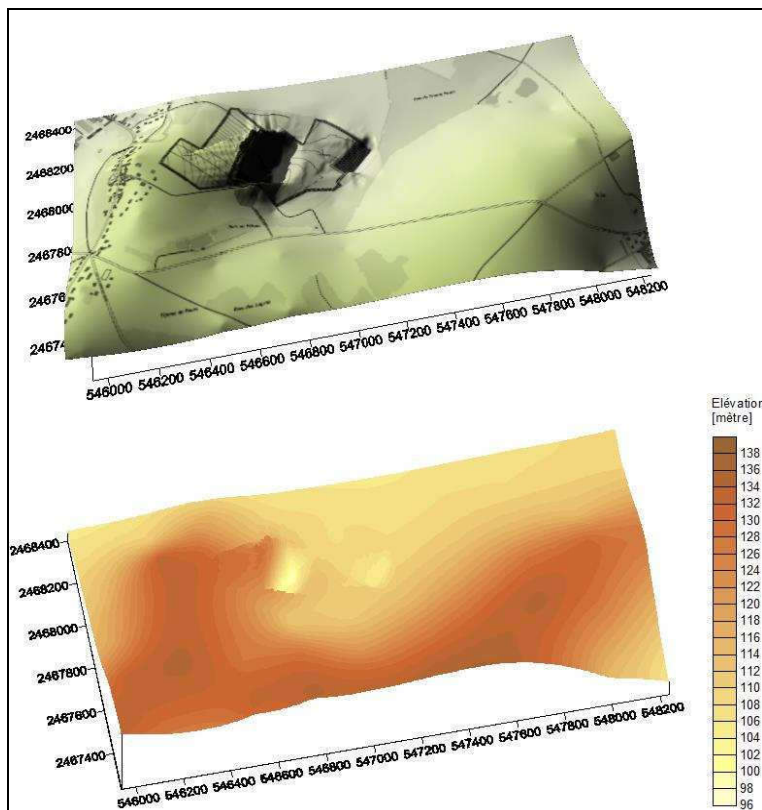
**Figure 2: Topographie de la phase 1**



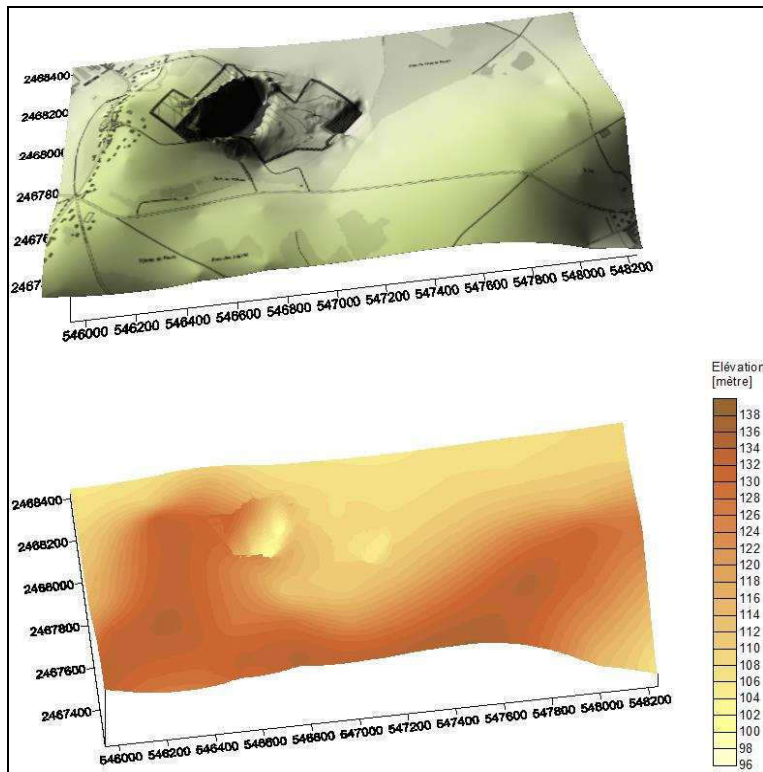
**Figure 3: Topographie de la phase 2**



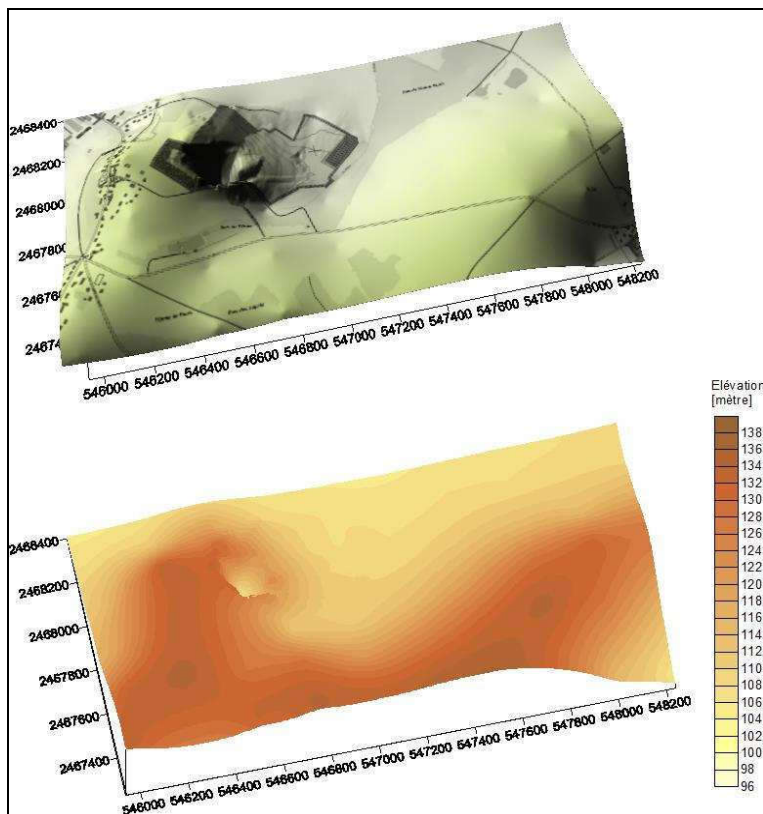
**Figure 4: Topographie de la phase 3**



**Figure 5: Topographie de la phase 4**



**Figure 6: Topographie de la phase 5**



**Figure 7: Topographie de la phase 6**

### 4.3. Caractérisation des sources sonores

L'exploitation du site interviendra de 7h00 à 19h00 au cours d'une période de 30 années.

Dans la présente étude, il sera examiné uniquement l'exploitation de la carrière en mode extraction, puisqu'il s'agit de la période où les émissions sonores sont à leur maximum.

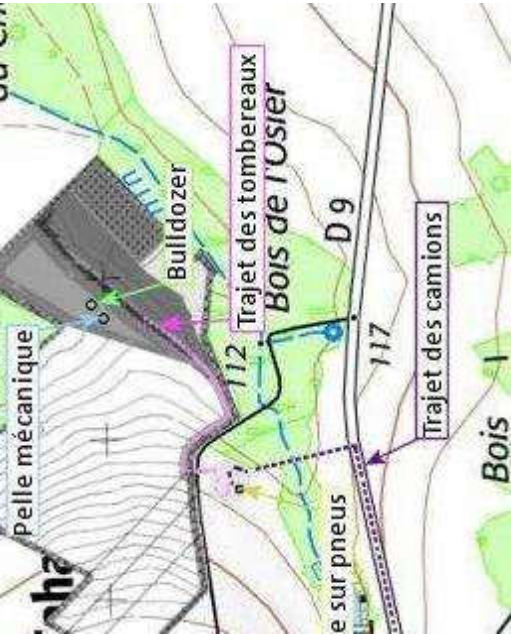
Pour les sources linéiques, un correctif est apporté afin de prendre en compte la vitesse de circulation.

Les puissances acoustiques retenues pour les simulations sont présentées dans le tableau suivant.

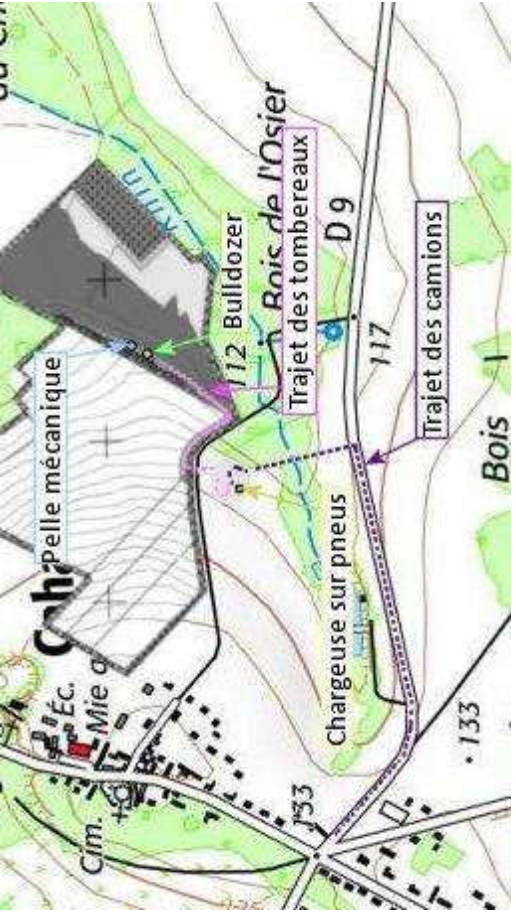
**Tableau 2: Puissances acoustiques retenues pour les sources sonores**

Engins / Activités	Puissance acoustique [Lw]	
Pelle mécanique en activité	107,0	dB(A)
Bulldozer	110,0	dB(A)
Tombereau	109,0	dB(A)
Chargeur sur pneus	107,9	dB(A)
Circulation des tombereaux à 15 km/h dans la carrière	68,2	dB(A)/m
Circulation des camions à 15 km/h sur le site	68,2	dB(A)/m
Circulation des camions à 50 km/h sur la route	65,2	dB(A)/m

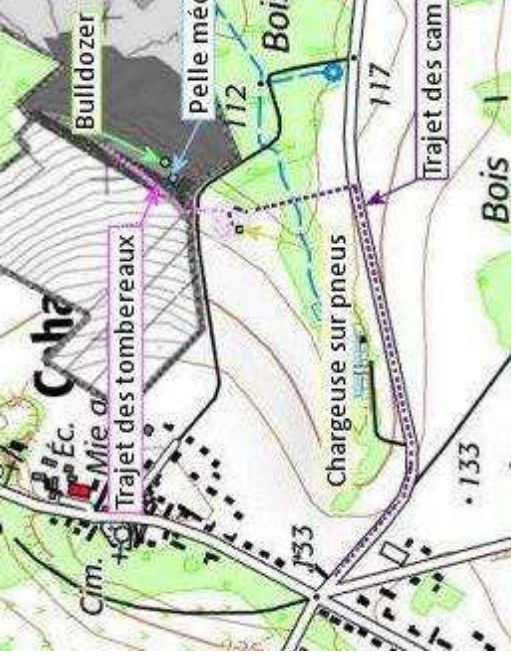
Les emplacements considérés pour les sources sont repérés sur la planche suivante.



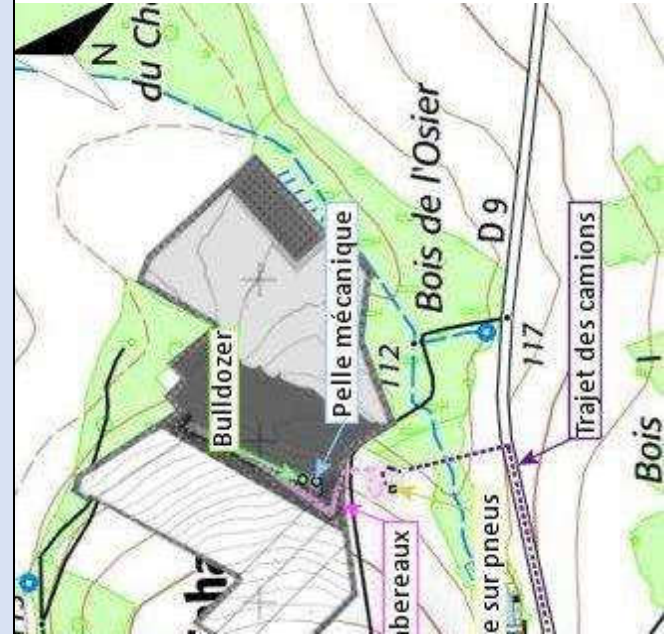
Phase 1



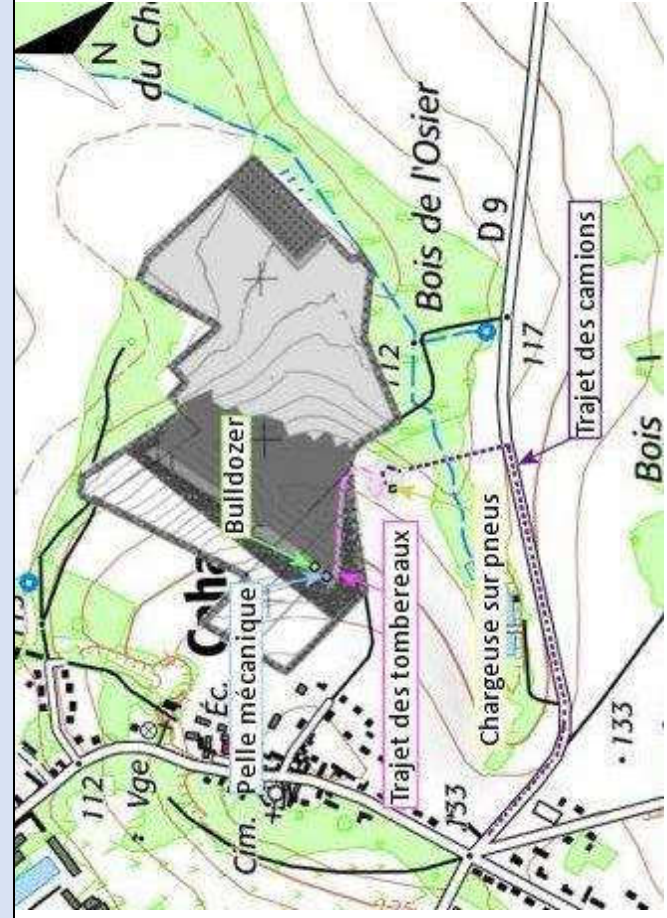
Phase 2



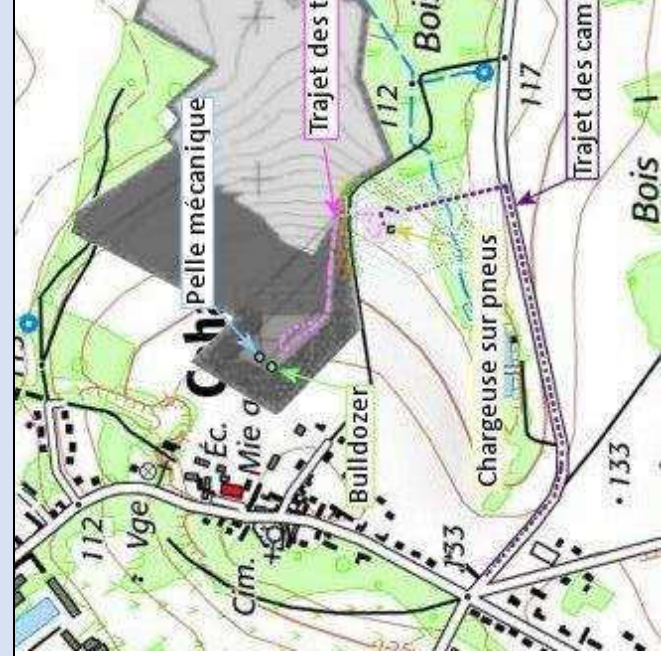
Phase 3



Phase 4



Phase 5



Phase 6

ents des sources

#### 4.4. Présence de merlons

Des talus séparatifs sont d'ores et déjà prévus dans la programmation.

A ce stade de l'étude, il est considéré que ces merlons ont une hauteur de 2,0 mètres et qu'ils sont installés à 10 mètres des limites du site.

Ces derniers sont représentés sur le schéma qui va suivre.

Note : En fonction des résultats, ces merlons seront éventuellement amenés à évoluer.

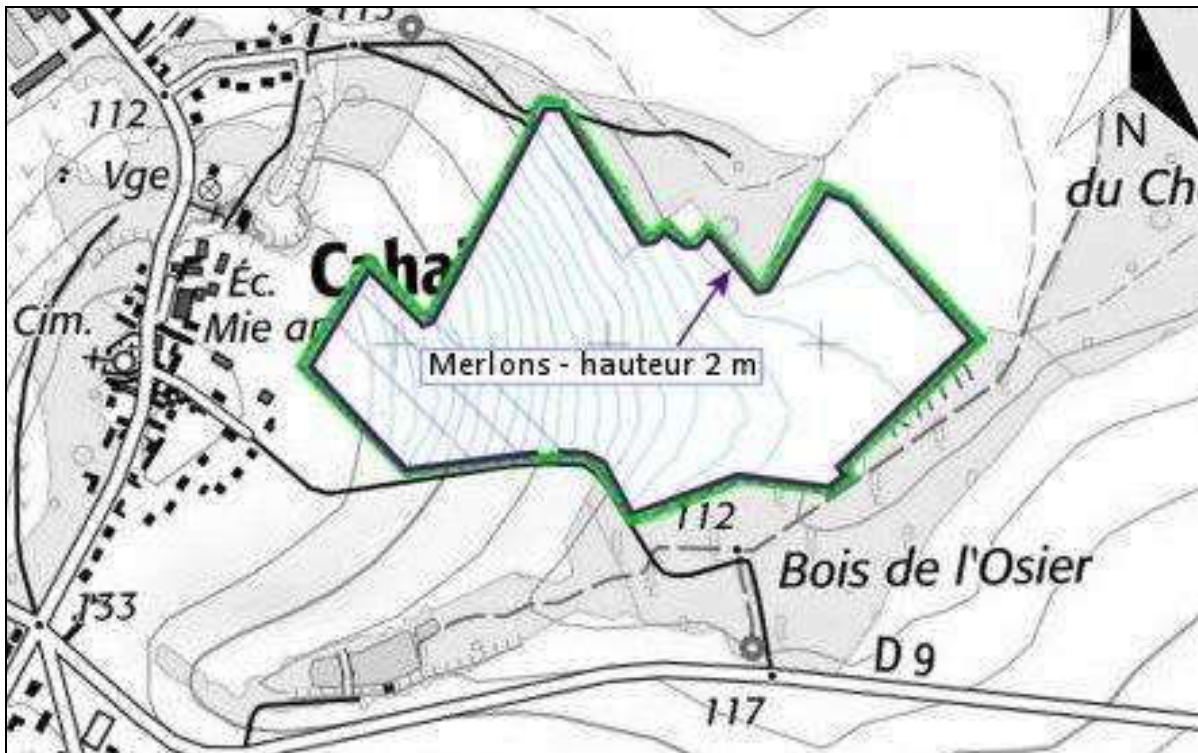


Figure 9: Emplacements des merlons

#### 4.5. Seuils d'acceptabilité du bruit

Comme mentionné précédemment, les niveaux sonores calculés se doivent d'être inférieurs aux niveaux admissibles dans les zones à émergence réglementée.

Ces émergences admissibles sont rappelées dans le tableau ci-après.

Tableau 3: Émergences admissibles pour la période de 7 heures à 22 heures

	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Émergence admissible	+5,0 dB(A)	+5,0 dB(A)	+6,0 dB(A)	+6,0 dB(A)

#### 4.6. Résultats des simulations

Les résultats des simulations sont disponibles dans le tableau ci-après.

Il s'agit des niveaux de bruit ambiant et d'émergence calculés au niveau des points, c'est-à-dire au niveau des zones à émergence réglementée.

**Tableau 4: Résultats des simulations – Phase 1**

PHASE 1	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]				
Sans aucun merlon	47,74	45,94	32,97	44,60
Avec des merlons de 2,0 m	47,74	45,94	32,97	44,60
Émergence [dB(A)]				
Sans aucun merlon	+2,54	+0,84	+1,87	+5,10
Avec des merlons de 2,0 m	+2,54	+0,84	+1,87	+5,10

**Tableau 5: Résultats des simulations – Phase 2**

PHASE 2	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]				
Sans aucun merlon	46,96	45,98	32,77	42,17
Avec des merlons de 2,0 m	46,96	45,98	32,77	40,40
Émergence [dB(A)]				
Sans aucun merlon	+1,76	+0,88	+1,67	+2,67
Avec des merlons de 2,0 m	+1,76	+0,88	+1,67	+0,90

**Tableau 6: Résultats des simulations – Phase 3**

PHASE 3	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]				
Sans aucun merlon	47,36	45,96	32,32	40,65
Avec des merlons de 2,0 m	47,32	45,96	32,05	39,97
Émergence [dB(A)]				
Sans aucun merlon	+2,16	+0,86	+1,22	+1,15
Avec des merlons de 2,0 m	+2,12	+0,86	+0,95	+0,47

**Tableau 7: Résultats des simulations – Phase 4**

PHASE 4	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]				
Sans aucun merlon	47,25	45,96	32,20	40,07
Avec des merlons de 2,0 m	47,25	45,96	32,20	39,85
Émergence [dB(A)]				
Sans aucun merlon	+2,05	+0,86	+1,10	+0,57
Avec des merlons de 2,0 m	+2,05	+0,86	+1,10	+0,35

**Tableau 8: Résultats des simulations – Phase 5**

PHASE 5	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]				
Sans aucun merlon	47,21	45,96	32,00	40,20
Avec des merlons de 2,0 m	47,17	45,94	31,98	40,00
Émergence [dB(A)]				
Sans aucun merlon	+2,01	+0,86	+0,90	+0,70
Avec des merlons de 2,0 m	+1,97	+0,84	+0,88	+0,50

**Tableau 9: Résultats des simulations – Phase 6**

PHASE 6	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]				
Sans aucun merlon	51,02	46,47	33,00	43,56
Avec des merlons de 2,0 m	50,30	46,61	33,00	43,32
Émergence [dB(A)]				
Sans aucun merlon	+5,82	+1,37	+1,90	+4,06
Avec des merlons de 2,0 m	+5,10	+1,51	+1,90	+3,82

Avec les hypothèses considérées, il est constaté que l'émergence calculée **au niveau du point N°1** est supérieure au seuil autorisé, uniquement pour la phase 6 avec et sans merlon.

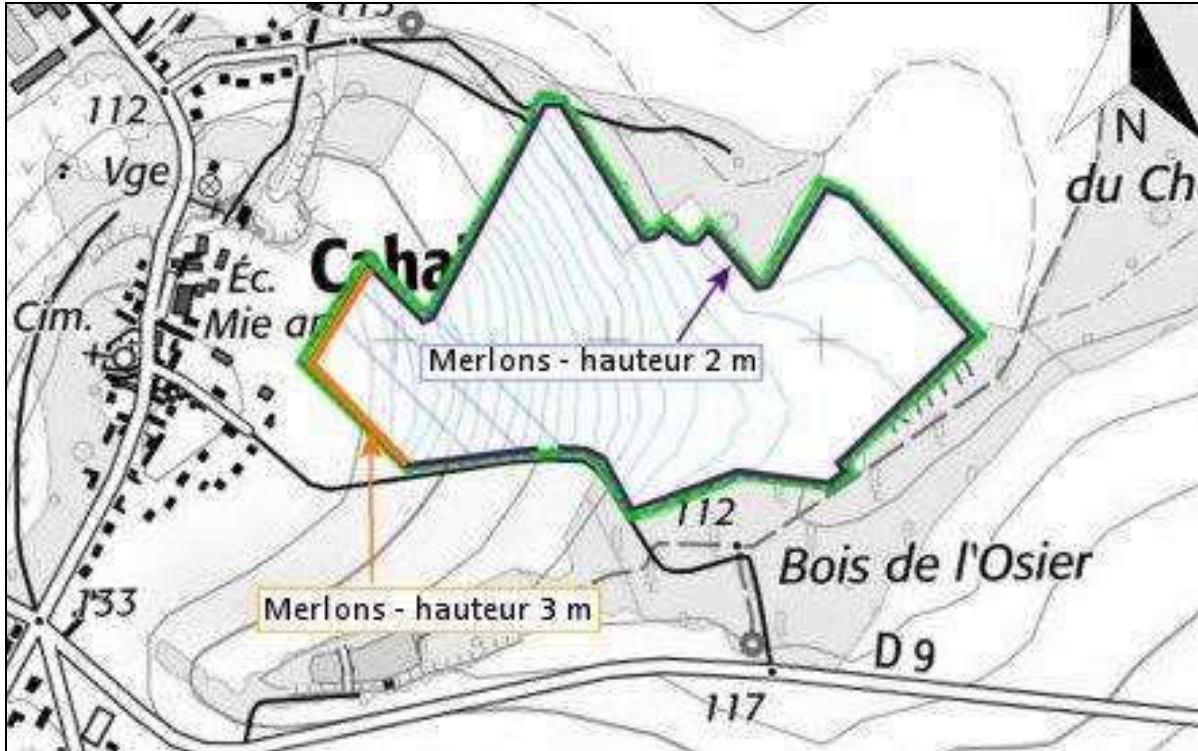
Pour les autres points, les émergences calculées sont inférieures aux émergences réglementaires pour toutes les phases avec et sans merlon.

⇒ **Compte tenu des dépassements au niveau du point N°1, il est nécessaire de prévoir de reconfigurer les merlons.**



#### 4.7. Reconfiguration des merlons

Il est proposé de rehausser le merlon à 3,0 m au niveau des limites Ouest de la carrière comme illustré sur le schéma ci-dessous.



**Figure 10: Proposition de reconfiguration des merlons**

Le tableau ci-dessous indique les niveaux de bruit ambiant et les émergences calculés pour ces hypothèses précitées.

**Tableau 10: Résultats des simulations avec un merlon de 3,0 m à l'ouest du site**

	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Point N°4
Niveau de bruit ambiant [dB(A)]	49,77	46,53	33,00	43,32
Émergence [dB(A)]	+4,57	+1,43	+1,90	+3,82

En conservant à l'identique les emplacements précédents, mais en rehaussant les merlons à 3,0 mètres au niveau de la partie Ouest du site, il est possible de constater que l'émergence calculée au niveau du point N°1 respecte les seuils réglementaires.

Note : Les cartographies des bruits particuliers sont disponibles en annexe N°2.

#### **4.8. Conclusion**

Ce document constitue l'étude acoustique relative à la carrière extractive projetée sur le territoire de la commune de Vexin-sur-Epte (27-Eure), au niveau de l'ancienne commune de Cahaignes.

Avec les hypothèses considérées et **uniquement pour la phase 6**, il est proposé de rehausser les merlons prévus à 10 mètres des limites de propriété à une hauteur de 3,0 mètres **au niveau de la partie Ouest du site.**


## 5. Glossaire


<b>Bruit résiduel</b>	Ensemble des bruits habituels en l'absence du bruit de l'entreprise.
<b>Bruit particulier</b>	Bruit dû à l'activité de l'entreprise
<b>Bruit ambiant</b>	Bruit total comportant le bruit particulier
<b>dB(A)</b>	Représentation par un seul nombre du niveau de pression sonore perçu exprimé en dB, correspondant à l'émission de la source.  Il s'obtient en faisant la somme logarithmique des énergies relatives pondérées A contenues dans, par exemple, toutes les octaves.
<b>Émergence</b>	Différence entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel
<b>Niveau de pression acoustique</b>	Dix fois le logarithme décimal du rapport du carré d'une pression acoustique efficace au carré d'une pression acoustique de référence (20 µPa, moyenne du seuil d'audibilité). Il est noté $L_p$ et s'exprime en décibels :  $L_p = 20 \cdot \log(P/P_0)$
<b>Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A</b>	Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique moyenne quadratique qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps, il est défini de la façon suivante :  $L_{Aeq}(T) = 10 \times \log \left[ \frac{1}{t_2 - t_1} \times \int_{t_1}^{t_2} \left( \frac{p_A(t)}{p_0} \right)^2 dt \right]$ Où :  $L_{Aeq}(T)$ est le niveau de pression, en décibels pondérés A, déterminé pour un intervalle de temps T, qui commence à $t_1$ et se termine à $t_2$ . $p_0$ est la pression acoustique de référence (20 µPa), $p_A(t)$ est la valeur instantanée de la pression acoustique pondérée A.
<b>ZER</b>	Zone à Émergence Réglementée. Y sont notamment incluses les habitations, les zones occupées par des tiers (industries, établissement recevant du public, camping, etc.) et les zones constructibles.


## 6. Exemples de références de niveaux sonores


Niveau sonore		Impression ressentie	Effet(s) sur la santé
140	dB(a)	Très douloureuse	Lésions irréversibles du système auditif
130	dB(a)		
120	dB(a)		
110	dB(a)	Insupportable	Perte d'audition après une exposition brève
100	dB(a)	Difficilement supportable	
90	dB(a)	Très bruyant	Perte d'audition après une exposition longue
80	dB(a)	Bruyant	
70	dB(a)	Assez bruyant	Peu d'effet direct sur la santé
60	dB(a)	Bruit courant	Peu d'effet direct sur la santé, mais gêne possible
50	dB(a)		
40	dB(a)	Faible	Peu à pas de gêne
30	dB(a)	Calme	
20	dB(a)	Très calme	
10	dB(a)	Silence	L'observateur entend le bruit de son organisme
0	dB(a)	Silence absolu	

## Annexe N°1 – Caractéristiques des sources sonores considérées

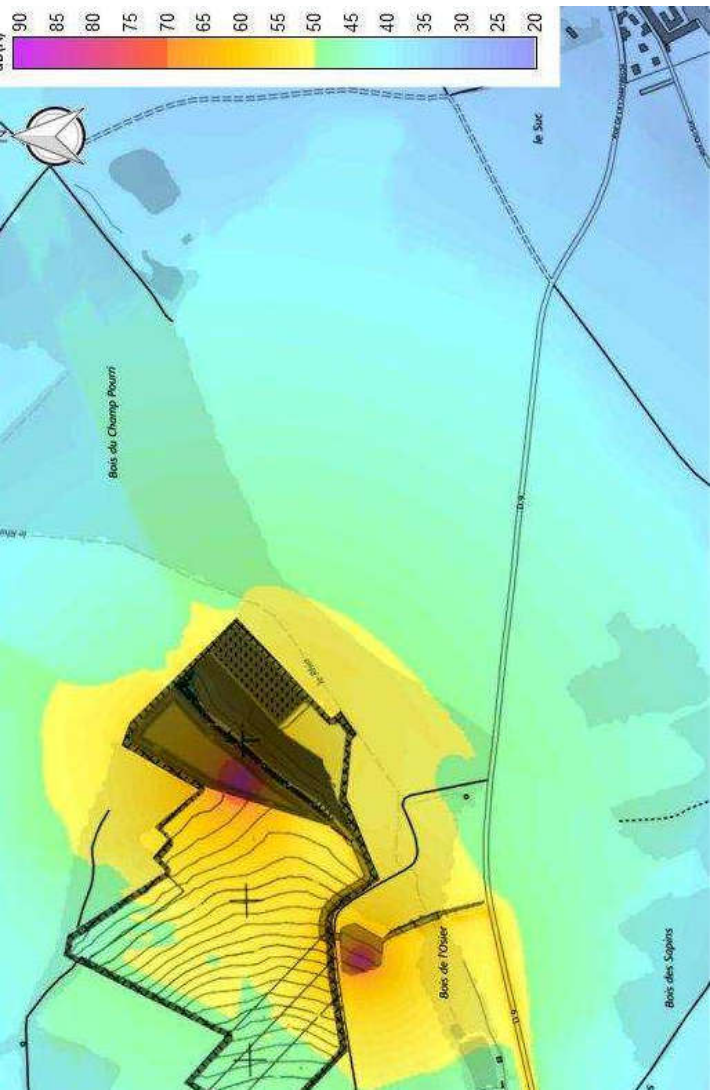
Équipement	Pelle mécanique	Puissance acoustique Lw	107,0	dB(A)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de puissance acoustique pondéré, lié à un travail continu</li> <li>- Gamme de dispersion des valeurs de référence : 100 - 110 dB</li> <li>- Point source d'une hauteur d'émission de 2 m</li> </ul> Spectre de référence : bruit de la circulation				

Équipement	Bulldozer	Puissance acoustique Lw	110,0	dB(A)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de puissance acoustique pondéré, lié à un travail continu</li> <li>- Point-source d'une hauteur d'émission de 1 m</li> </ul> Spectre de référence : bruit de la circulation				

Équipement	Chargeuse sur pneus	Puissance acoustique Lw	109,0	dB(A)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de puissance acoustique pondéré, lié à un travail continu</li> <li>- Point source d'une hauteur d'émission de 1 m</li> <li>- Spectre de référence : bruit de la circulation</li> </ul>				

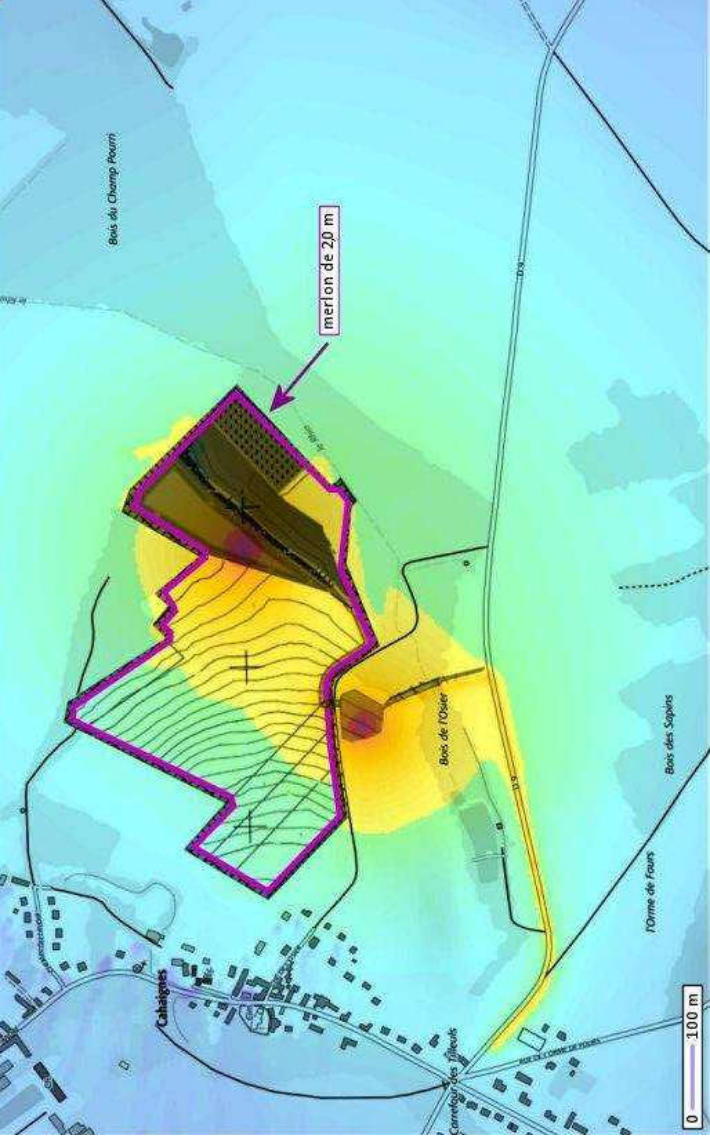
Équipement	Tombereau	Puissance acoustique Lw	109,0	dB(A)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de puissance acoustique pondéré, lié à un travail continu</li> <li>- Point-source d'une hauteur d'émission de 1 m</li> <li>- Spectre de référence : bruit de la circulation</li> </ul>				

Équipement	Camion en circulation	Puissance acoustique Lw	110,0	dB(A)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Point-source d'une hauteur d'émission de 0,5 m</li><li>- Spectre de référence : bruit de la circulation</li><li>- Source linéique - Puissance acoustique Lw calculée pour une vitesse de 15 km/h : 68,24 dB(A)</li><li>- Source linéique - Puissance acoustique Lw calculée pour une vitesse de 30 km/h : 65,23 dB(A)</li><li>- Source linéique - Puissance acoustique Lw calculée pour une vitesse de 50 km/h : 63,01 dB(A)</li></ul>				

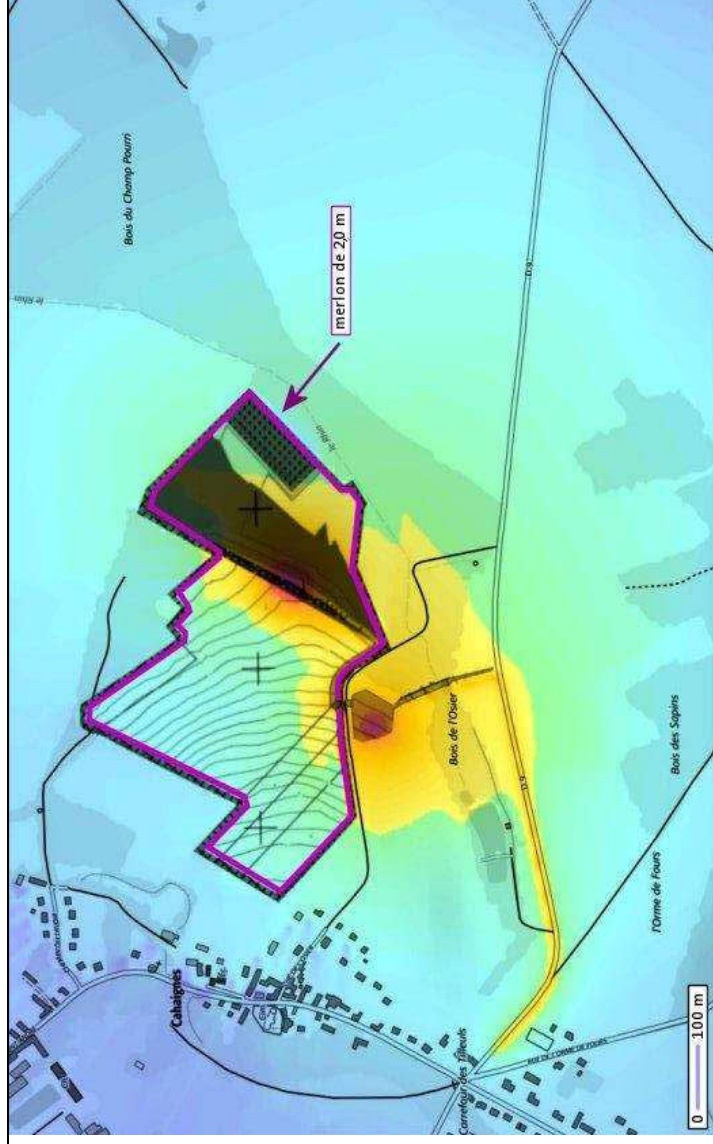


Sans merlon

**Cartes des bruits particuliers – PHASE 1**



Avec des merlons de 2,0 mètres



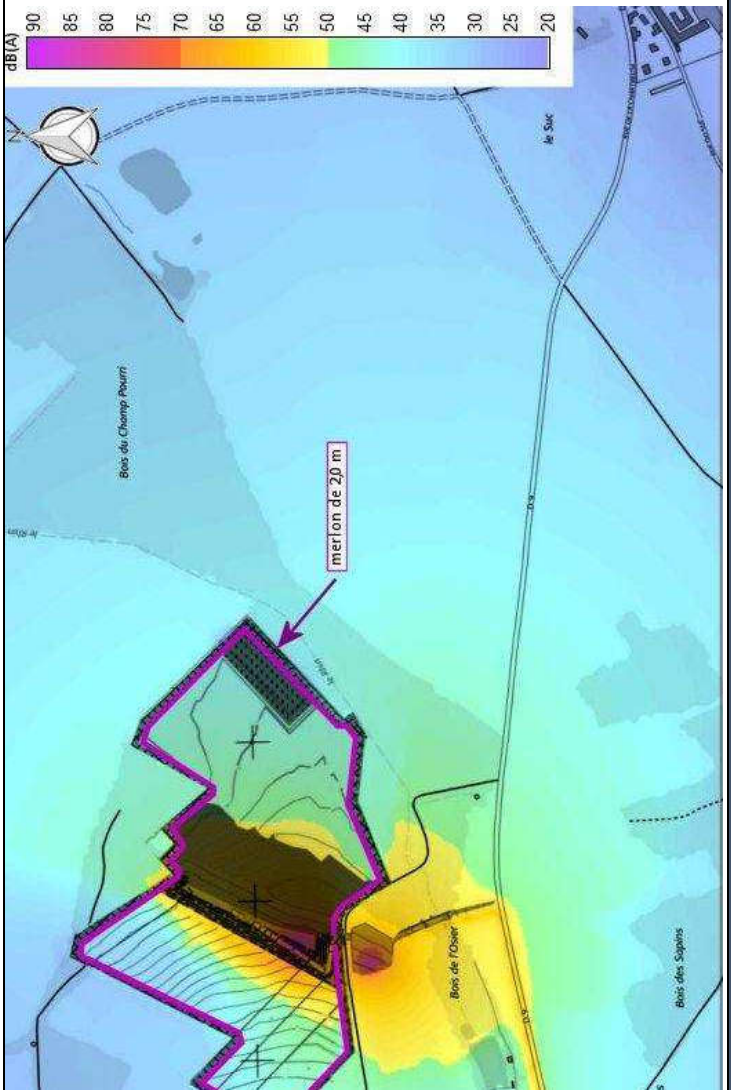


Sans merlon

**Phases des bruits particuliers – PHASE 3**

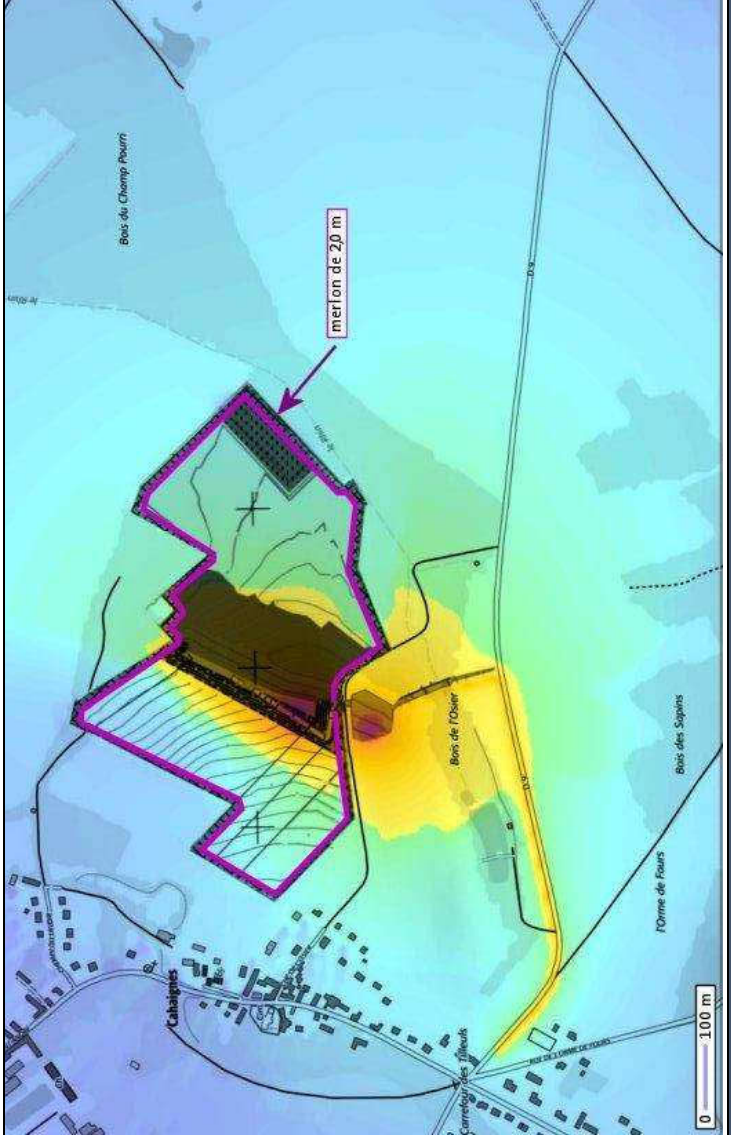


Avec des merlons de 2,0 mètres



Sans merlon

**Phases des bruits particuliers – PHASE 4**



Avec des merlons de 2,0 mètres





Sans merlon

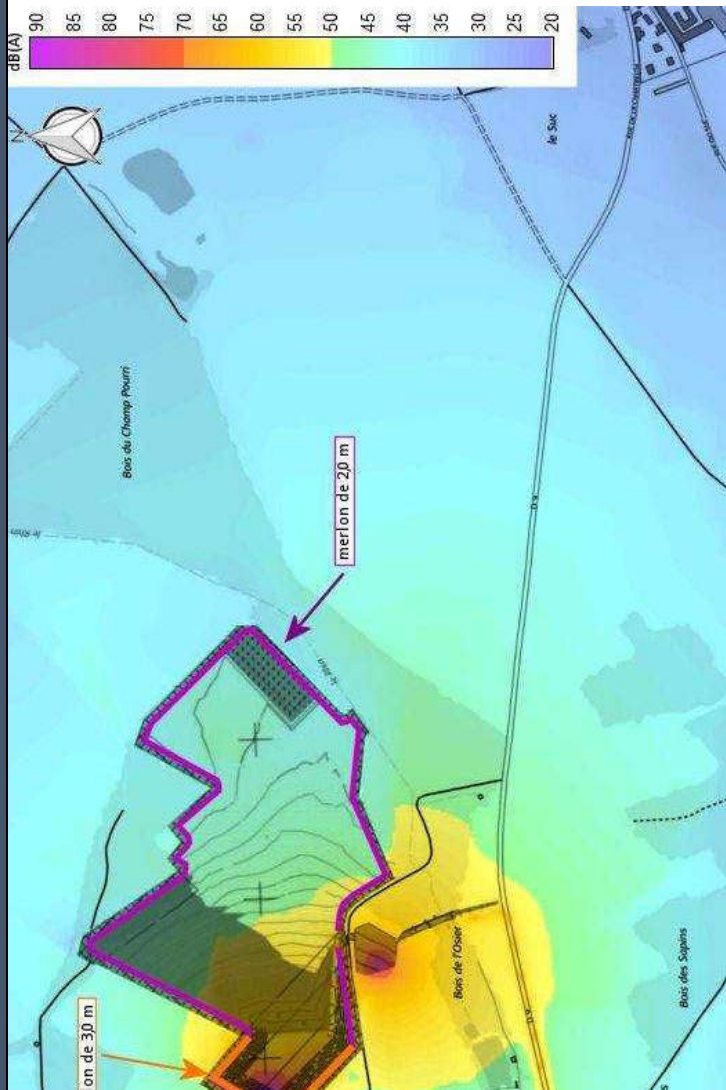
**Phases des bruits particuliers – PHASE 5**



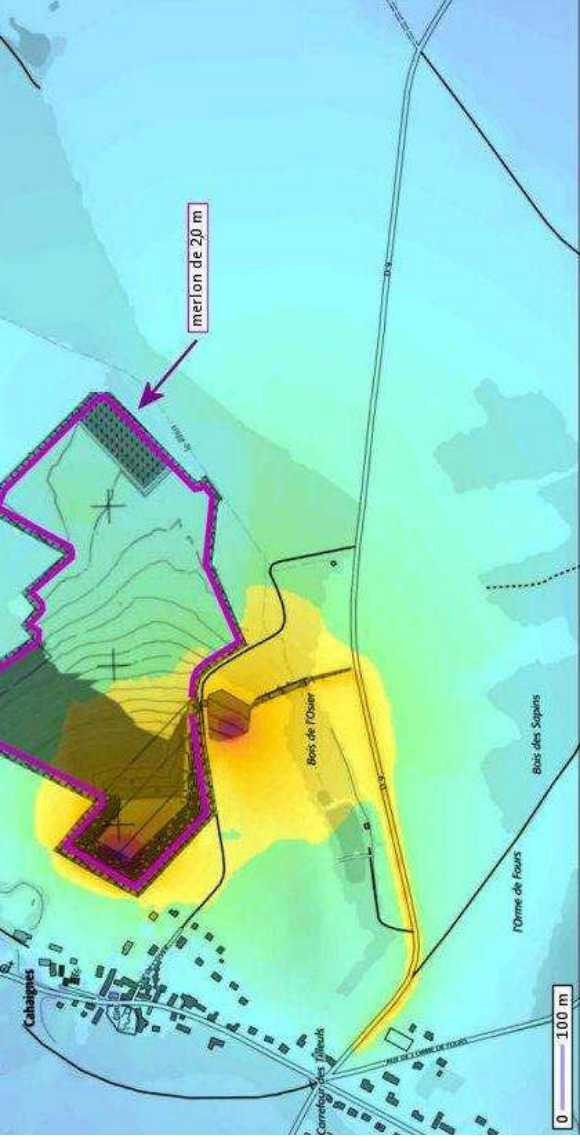
Avec des merlons de 2,0 mètres



Sans merlon



Avec des merlons de 3,0 mètres



Avec des merlons de 2,0 mètres

## Contact

### **Technisim** Consultants

316 rue Paul Bert

69003 Lyon

Tél : + 33 (0)4 37 69 92 80

Courriel : [technisim@wanadoo.fr](mailto:technisim@wanadoo.fr)

Le contenu de ce rapport est uniquement valable pour le projet faisant l'objet de la présente étude. Toute utilisation à d'autres fins doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation.

#### **A D D E N D A :**

*L'absence de remarques sous un mois à compter de la date de réalisation de l'étude vaut acceptation.*

*Toute reprise mineure ou majeure ultérieure sera susceptible de faire l'objet d'un avenant financier spécifique.*

*Nonobstant, le suivi administratif des services instructeurs régaliens est inclus dans la prestation.*

→ FIN de DOCUMENT ←

**COURRIER DE LA DRAC HAUTE-NORMANDIE**

Reg le 11/07/14



**PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE**

**Direction régionale des Affaires  
culturelles de Haute-Normandie**

**Rouen, le 04/07/2014**

**Service régional de l'archéologie**

Le Préfet  
de la région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
à

Affaire Suivie Par Nathalie Bolo  
Tél. 02.32.10.70.55  
Fax 02 35 15 37 50  
Mél. nathalie.bolo@culture.gouv.fr  
Références HN-76-CA 2011 N° 353

Comirem Scop  
26 rue Hubert le Sellier de Chezelles  
36 130 Déols

Objet : Cahaignes (Eure) Projet d'ouverture de carrière d'argile - étude d'impact - Votre courrier du 26/06/2014 - Aff. suivie par : M. Karst  
Références à rappeler : SRA dossier n° 329 (affaire suivie par Nathalie Bolo)

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous avez consulté le Service Régional de l'Archéologie dans le cadre de l'instruction du projet mentionné en objet.

En réponse, vous voudrez bien trouver ci-joint la carte des sites archéologiques recensés dans l'emprise du projet.

En raison de la présence de sites dans l'emprise ou à proximité de l'aire d'étude, je vous informe que le Préfet de Région sera susceptible de prescrire la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, en application conformément aux dispositions prévues au livre V du Code du Patrimoine. A l'issue de cette phase de diagnostic et en fonction des éléments mis au jour, il pourra être prescrit la réalisation de fouilles préventives complémentaires ou bien la modification de consistance du projet.

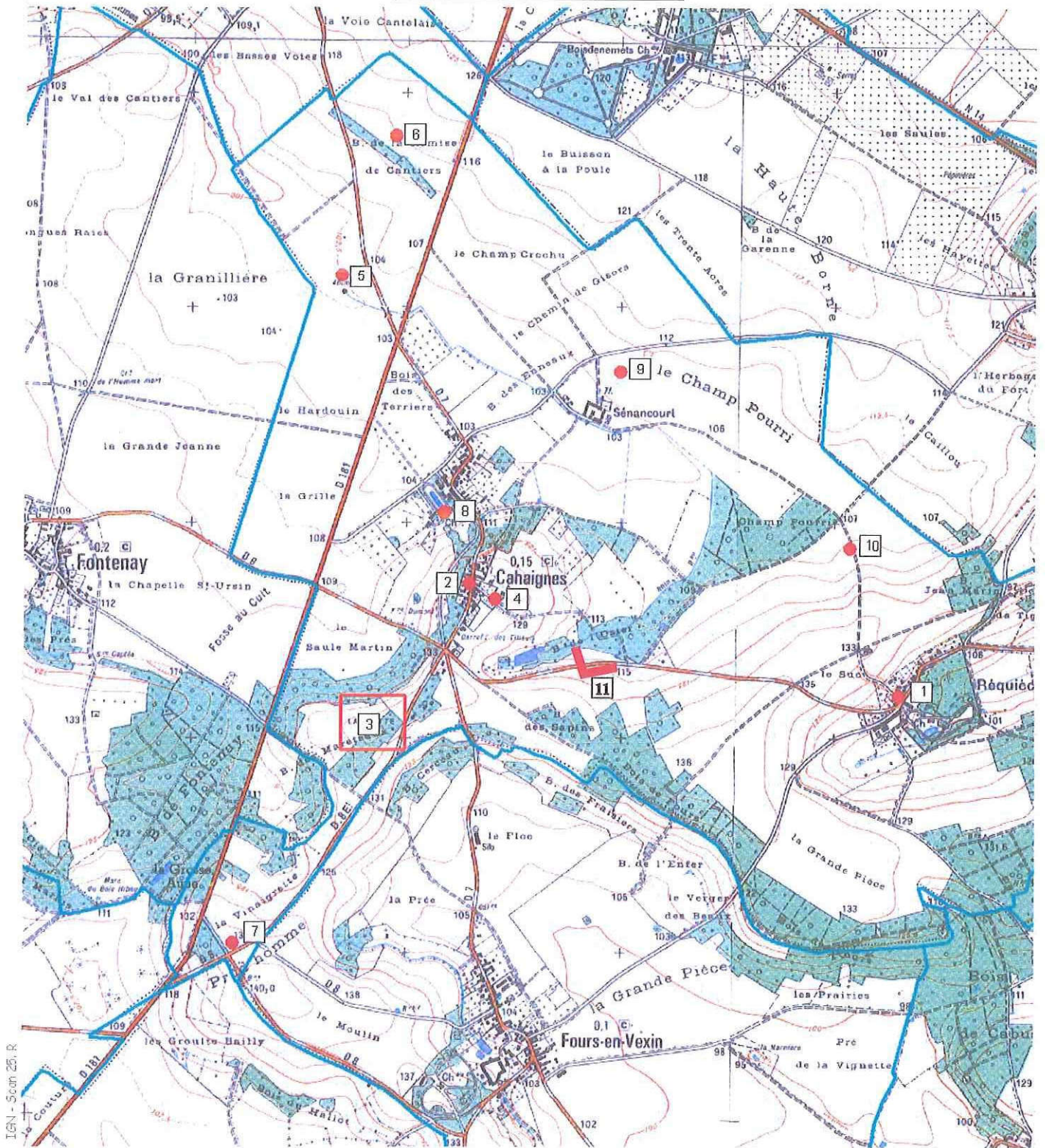
Il conviendra donc que le Préfet de Région (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie) soit saisi de ce dossier, conformément aux modalités prévues par le décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
le conservateur régional de l'archéologie

  
OLIVIER KAYSER

**CAHAIGNES (27)**  
données archéologiques



Cartographie : Cellule carte archéologique - SRA 76 - données PATRIARCHE 2006

0 1:25000 1 Km



- 1 - Eglise Notre-Dame de Requicourt : 13e-19e siècles
- 2 - Sarcophages du Haut Moyen Age / travaux routiers, 1868
- 3 - La Butte : mobilier néolithique
- 4 - Dolmen de Cahaignes, néolithique / détruit
- 5 - L'Abûne : indices de site gallo-romain / prospection au sol, 1973
- 6 - La Remise : sépulture à incinération gallo-romaine / découverte fortuite, 1911
- 7 - La Vinaigrette : indices de site gallo-romain / prospection au sol, 1986
- 8 - Château 17e siècle / site classé en 1953
- 9 - Le Champ Pourri : bâtiment gallo-romain / prospection aérienne, 1997
- 10 - Le Champ Pourri : niveau d'occupation du paléolithique moyen / sondage archéologique, 1998
- 11 - Bois de l'Osier : portion d'enclos / prospection aérienne

**RECEPISSES DES REPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
ADRESSEES AUX GESTIONNAIRES DE RESEAUX**

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

COMIREM SCOP  
26 rue Hubert le Sellier de Chezelles  
36130 DEOLS  
France

N° consultation du téléservice : 2021020400709PLH

Référence de l'exploitant : 2105072887.210502RDT02

N° d'affaire du déclarant : 14035a

Personne à contacter (déclarant) : Karst Michaël

Date de réception de la déclaration : 04/02/2021

Commune principale des travaux : 27510 VEXIN SUR EPTÉ

Adresse des travaux prévus :

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 8-10 Promenade du Fort

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 14008 CAEN

Tél. : +33232956753

Fax :

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **EL** (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

- Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle<sup>(1)</sup> : Date d'édition<sup>(1)</sup> : Sensible : Prof. règl. mini<sup>(1)</sup> : Matériau réseau<sup>(1)</sup> :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. **Plans joints** \_\_\_\_\_  65 cm \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_ cm \_\_\_\_\_

- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup>

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(2)</sup>

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements sans affleurants et/ou aéro souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)**

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **vous devez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche aux réseaux, le cas échéant vous reporter aux recommandations techniques d'Enedis ci-jointe.**

**Dispositifs importants pour la sécurité :**

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0176614701**

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : **SDIS de l'Eure 0232221000**

## Responsable du dossier

Nom : **LEFORTIER Maud**

Désignation du service : **Pôle Sécurité des Tiers**

Tél : **+33 231303055**

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : **LEFORTIER Maud**

Signature :

Date : **04/02/2021** Nombre de pièces jointes, y compris les plans : **4**



## TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

### Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

### ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

### Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.







**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas  
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

## Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

### /!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé	 	Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

## Postes électriques

- Poste Source
- Distribution Publique
- Client HTA
- Client HTA - Production
- DP - Client HTA
- DP - Client HTA - Production
- DP - Production
- Production
- Répartition
- Transformation HTA/HTA

## Appareils de coupure aériens

- IACM-Interrupteur non télécommandé
- IAT-Interrupteur télécommandé
- IACT-Interrupteur, Ouverture en creux de tension
- Disjoncteur
- Sectionneur
- Parafoudre

## Jonctions et connexions

- Capuchon BT souterrain
- Capuchon BT aérien
- Remontées aéro-souterraines

## Emergences BT

- Coupure
- Fausse Coupure
- Sectionnement
- ADC
- Boite de coupure
- 3D Boite de coupure 3 D
- 4D Boite de coupure 4 D
- Boite coupe circuit
- RM BT
- Coupure rapide, En exploitation
- Coupure rapide, Hors exploitation

## Clients BT

- Producteur BT

## Les réseaux

BT en exploitation	BT hors exploitation	HTA en exploitation	HTA hors exploitation
<ul style="list-style-type: none"> <li> Aérien</li> <li> Torsadé</li> <li> Souterrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aérien</li> <li> Torsadé</li> <li> Souterrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aérien</li> <li> Torsadé</li> <li> Souterrain</li> <li> Galerie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aérien</li> <li> Torsadé</li> <li> Souterrain</li> <li> Galerie</li> </ul>

## L'échelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 <sup>e</sup>	1 cm	2 m
1/2000 <sup>e</sup>	1 cm	20 m
1/10000 <sup>e</sup>	1 cm	100 m

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans.  
Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

**Sur les plans de détail (1/200<sup>e</sup>) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivalait à 2 m sur le terrain.**



**Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.**



# Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails 1/200<sup>e</sup> : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes de précision.

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'endommagement et d'électrisation des exécutants.

Version hors DR Paris

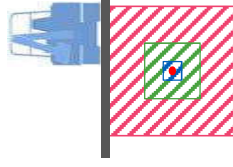
## La légende des plans de détail Enedis

### Ouvrages et classes de précision

	HTA	BT	Branchement
<b>Classe A</b> Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m	Réseau HTA classe A Réseau HTA classe A inf.	Réseau BT classe A Réseau BT classe A inf.	Branchement BT classe A
<b>Classe B</b> Incertitude maximale est supérieure à classe A et inf. ou égale à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Réseau HTA classe B Réseau HTA classe B inf.	Réseau BT classe B Réseau BT classe B inf.	Branchement BT classe B
<b>Classe C</b> Incertitude maximale est supérieure à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Réseau HTA classe C Réseau HTA classe C inf.	Réseau BT classe C Réseau BT classe C inf.	Branchement BT classe C
<b>Réseau abandonné</b>	Réseau HTA Aban.	Réseau BT Aban.	Tracé incertain Branchement Aban

Fourreaux et protections	Fourreau plein HTA	Fourreau plein BT	Fourreau vide	Fourreau

Dans un rayon de 5m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux



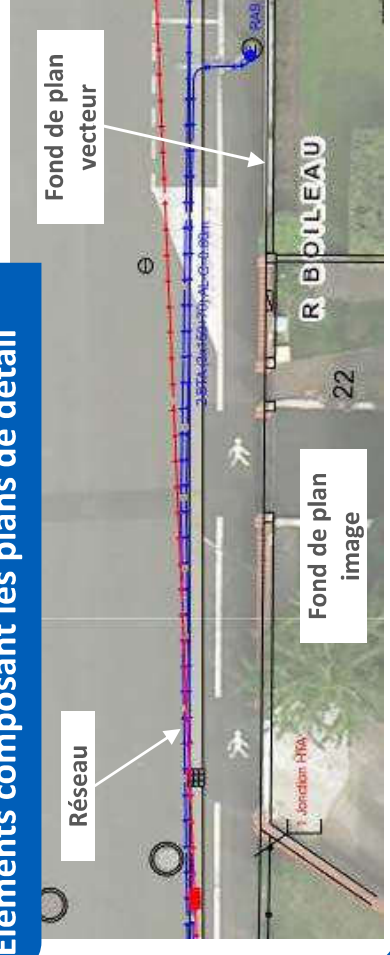
### Attention !

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique manuelle non agressive dite « technique douce ».



- Fuseau d'incertitude classe A ≤ 50cm
- Fuseau d'incertitude classe B ≤ 1m50
- Fuseau d'incertitude classe C > 1m50

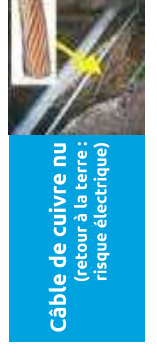
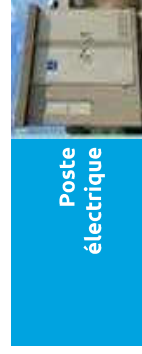
## Éléments composant les plans de détail



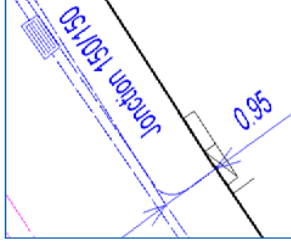
## Affleurants et objets principaux

HTA	BT
Dérivation gauche Dérivation droite Bout perdu Remontée aérienne Noeud topo HTA Jonction Armoire électrique Mise à la terre BT	Dérivation gauche Dérivation droite Bout perdu Remontée aérienne Noeud topo BT Jonction Armoire électrique Coffret REM BT Coffret électrique BST (Boîte sous trottoir) Mise à la terre HTA

Fond de plan vecteur	
Bâtiment Mur Entrée sortante avec seuil Poteau EDF Poteau PTT Poteau EDF candélabre Poteau candélabre Pylône EDF Arbre	Bordure trottoir Limite chaussée Entrée sortante Avaloir simple Avaloir visible Grille d'avaloir Plaque d'épout Plaque PTT simple Plaque PTT double



## Les cotations des plans de détails



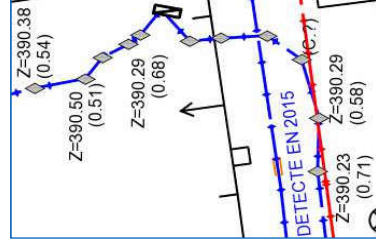
Les **cotations** sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

Certaines cotations sont dites « forcées », la distance notée est différente de celle mesurée sur le plan, c'est la **distance notée qui est à prendre en compte**.

Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...). Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

## La profondeur / L'altimétrie

L'**altimétrie** est indiquée sur les plans par « z = ... » et représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (IGN 1969).



La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.



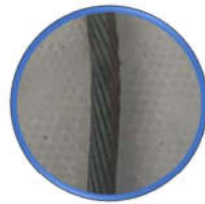
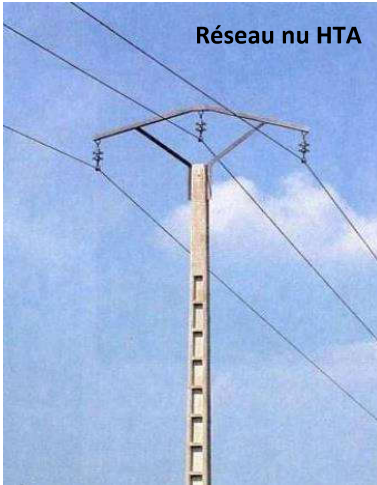
**Attention !**

Le niveau du sol a pu évoluer dans le temps, il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente que celle indiquée sur les plans.

## Réseaux nus

**Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres**

→ *risque d'arc électrique et d'électrocution*



## Réseaux isolés

**Interdiction de toucher**

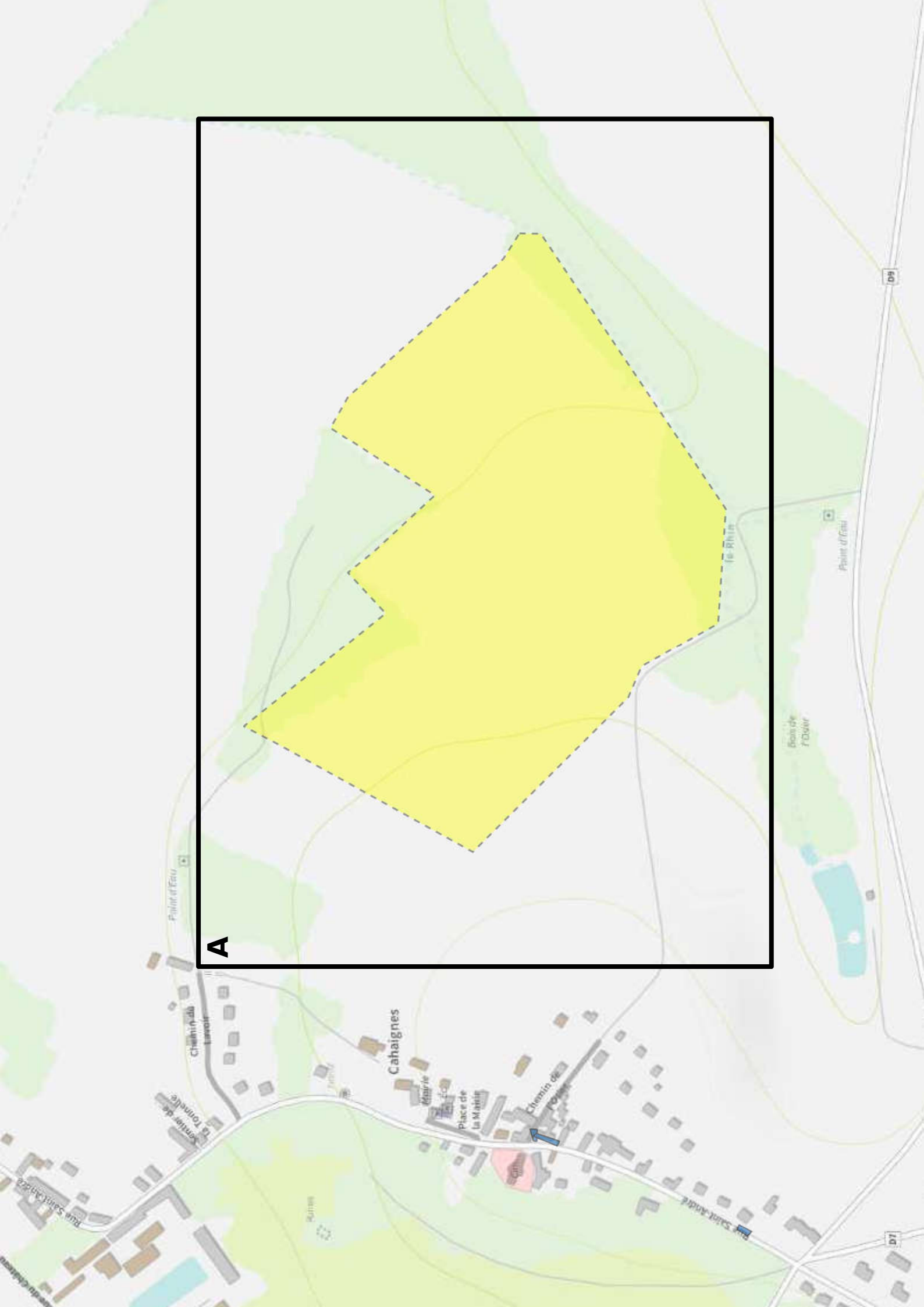
→ *risque que l'isolant se soit détérioré dans le temps*



Pendant les travaux, si vous devez évoluer dans la zone d'interdiction, vous aurez besoin d'une protection de chantier.

Exemples : travaux sur maison (peinture, enduit, toiture, isolation, utilisation de nettoyeur haute pression, ...), élagage, utilisation d'engins à proximité des réseaux

**Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.**



A

Cahaignes

Point d'Enau

Bois de l'Orger

Point d'Enau

Chemin du lavoir

Place de la Mairie

Chemin de la Mairie

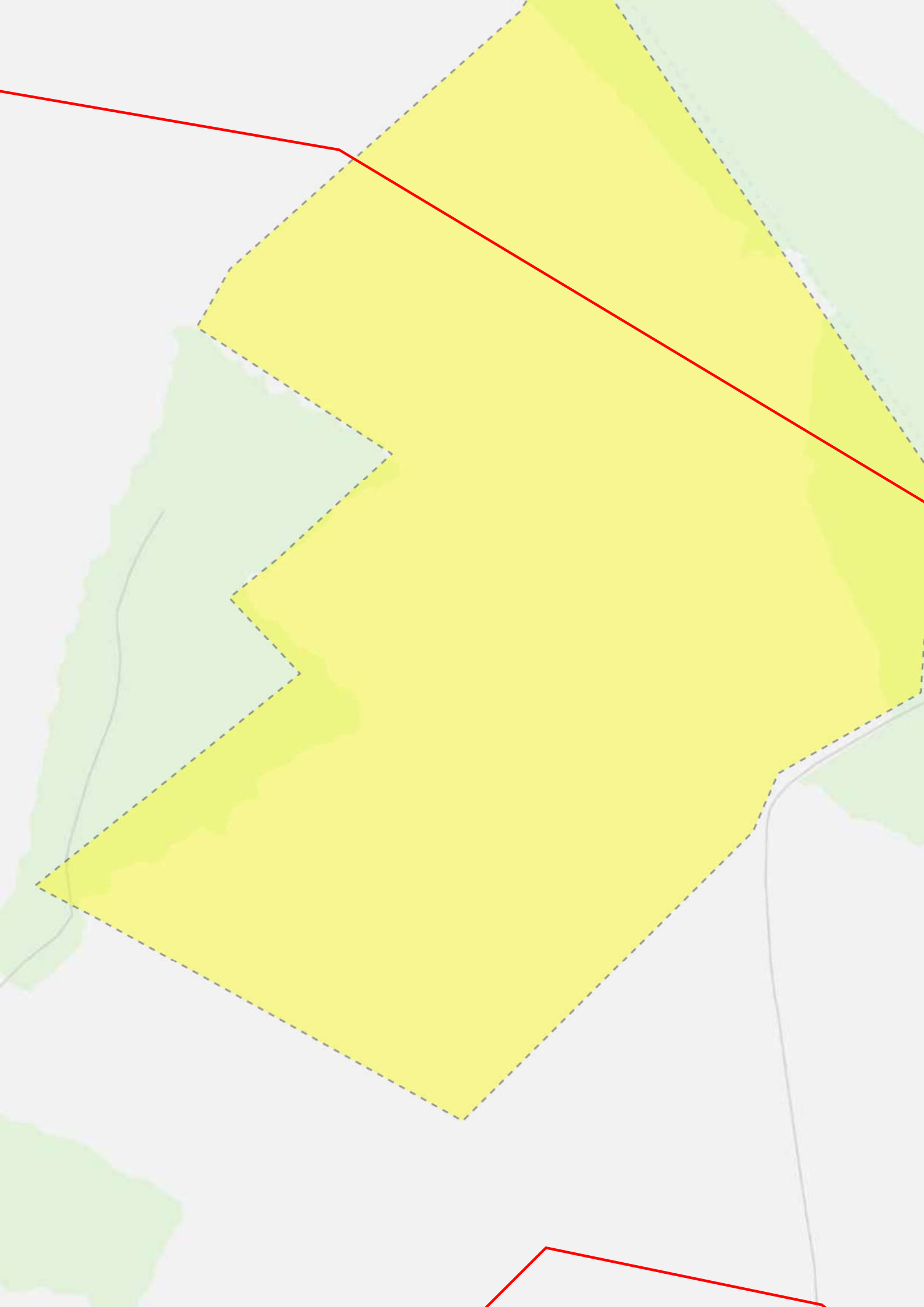
Chemin de la Tourne

Rue Saint-André

Rue Saint-André

D9

D7



Service qui délivre le document

ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT

Pôle Sécurité des Tiers

8-10 Promenade du Fort

14008 CAEN

France

Tél : +33232956753

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2105072887.210502RDT02

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

### **IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:**

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

**Assurez vous**

**qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.**

Responsable : LEFORTIER Maud

Tél : +33231303055

Date : 04/02/2021

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)



# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

COMIREM SCOP  
26 rue Hubert le Sellier de Chezelles  
36130 DEOLS  
France

N° consultation du téléservice : 2021020400712PUM

Référence de l'exploitant : 2105072918.210502RDT02

N° d'affaire du déclarant : 14035b

Personne à contacter (déclarant) : Karst Michael

Date de réception de la déclaration : 04/02/2021

Commune principale des travaux : 27510 VEXIN SUR EPTÉ

Adresse des travaux prévus :

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 8-10 Promenade du Fort

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 14008 CAEN

Tél. : +33232956753

Fax :

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **EL** (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

- Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle<sup>(1)</sup> : Date d'édition<sup>(1)</sup> : Sensible : Prof. règl. mini<sup>(1)</sup> : Matériau réseau<sup>(1)</sup> :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
Plans joints \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_  65 cm \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_ cm \_\_\_\_\_

- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup>

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(2)</sup>

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements sans affleurants et/ou aéro souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)**

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **vous devez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche aux réseaux, le cas échéant vous reporter aux recommandations techniques d'Enedis ci-jointe.**

Dispositifs importants pour la sécurité :

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0176614701**

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : **SDIS de l'Eure 0232221000**

## Responsable du dossier

Nom : **LEFORTIER Maud**

Désignation du service : **Pôle Sécurité des Tiers**

Tél : **+33 231303055**

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : **LEFORTIER Maud**

Signature :

Date : **04/02/2021** Nombre de pièces jointes, y compris les plans : **4**

## TRAVAUX A PROXIMITÉ DE LIGNES CANALISATIONS ET OUVRAGES ÉLECTRIQUES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ

### Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Électriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

### ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les “ travaux ” et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

### Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.







**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas  
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

## Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

### /!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé	 	Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

## Postes électriques

- Poste Source
- Distribution Publique
- Client HTA
- Client HTA - Production
- DP - Client HTA
- DP - Client HTA - Production
- DP - Production
- Production
- Répartition
- Transformation HTA/HTA

## Appareils de coupure aériens

- IACM-Interrupteur non télécommandé
- IAT-Interrupteur télécommandé
- IACT-Interrupteur, Ouverture en creux de tension
- Disjoncteur
- Sectionneur
- Parafoudre

## Jonctions et connexions

- Capuchon BT souterrain
- Capuchon BT aérien
- Remontées aéro-souterraines

## Emergences BT

- Coupure
- Fausse Coupure
- Sectionnement
- ADC
- Boite de coupure
- 3D Boite de coupure 3 D
- 4D Boite de coupure 4 D
- Boite coupe circuit
- RM BT
- Coupure rapide, En exploitation
- Coupure rapide, Hors exploitation

## Clients BT

- Producteur BT

## Les réseaux

BT en exploitation	BT hors exploitation	HTA en exploitation	HTA hors exploitation
<ul style="list-style-type: none"> <li> Aérien</li> <li> Torsadé</li> <li> Souterrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aérien</li> <li> Torsadé</li> <li> Souterrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aérien</li> <li> Torsadé</li> <li> Souterrain</li> <li> Galerie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aérien</li> <li> Torsadé</li> <li> Souterrain</li> <li> Galerie</li> </ul>

## L'échelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 <sup>e</sup>	1 cm	2 m
1/2000 <sup>e</sup>	1 cm	20 m
1/10000 <sup>e</sup>	1 cm	100 m

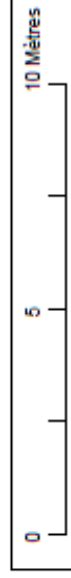
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans.  
Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

**Sur les plans de détail (1/200<sup>e</sup>) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivalait à 2 m sur le terrain.**



**Attention !**

**Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.**



# Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails 1/200<sup>e</sup> : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes de précision.

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'endommagement et d'électrisation des exécutants.

Version hors DR Paris

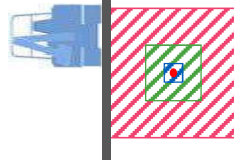
## La légende des plans de détail Enedis

### Ouvrages et classes de précision

	HTA	BT	Branchement
<b>Classe A</b> Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m	Réseau HTA classe A Réseau HTA classe A inf.	Réseau BT classe A Réseau BT classe A inf.	Branchement BT classe A
<b>Classe B</b> Incertitude maximale est supérieure à classe A et inf. ou égale à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Réseau HTA classe B Réseau HTA classe B inf.	Réseau BT classe B Réseau BT classe B inf.	Branchement BT classe B
<b>Classe C</b> Incertitude maximale est supérieure à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Réseau HTA classe C Réseau HTA classe C inf.	Réseau BT classe C Réseau BT classe C inf.	Branchement BT classe C
<b>Réseau abandonné</b>	Réseau HTA Aban.	Réseau BT Aban.	Tracé incertain Branchement Aban

Fourreaux et protections
Fourreau plein HTA
Fourreau plein BT
Fourreau vide

Dans un rayon de 5m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux



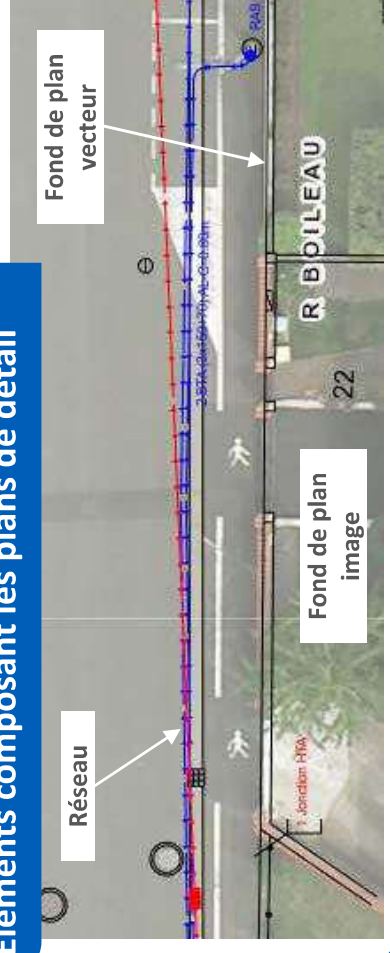
### Attention !

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique manuelle non agressive dite « technique douce ».



- Fuseau d'incertitude classe A ≤ 50cm
- Fuseau d'incertitude classe B ≤ 1m50
- Fuseau d'incertitude classe C > 1m50

## Éléments composant les plans de détail



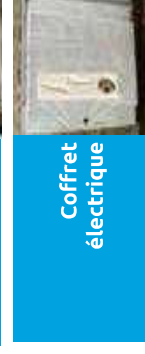
## Affleurants et objets principaux

HTA	BT
Déivation gauche	Déivation gauche
Déivation droite	Déivation droite
Bout perdu	Bout perdu
Remontée aérienne	Remontée aérienne
Noeud topo HTA	Noeud topo BT
Jonction	Jonction
Armoire électrique	Armoire électrique
Mise à la terre BT	Mise à la terre HTA
	Coffret REM BT
	Coffret électrique
	BST (Boîte sous trottoir)

Fond de plan vecteur	
Bâtiment	Bordure trottoir
Mur	Limite chaussée
Entrée sortante avec seuil	Entrée sortante
Poteau EDF	Avaloir simple
Poteau PTT	Avaloir visible
Poteau EDF candélabre	Grille d'avaloir
Poteau candélabre	Plaque d'épout
Pyône EDF	Plaque PTT simple
Arbre	Plaque PTT double



Poste électrique

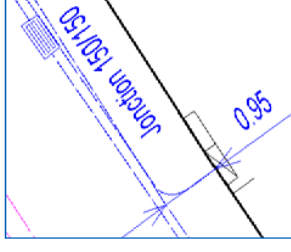


Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)

## Les cotations des plans de détails



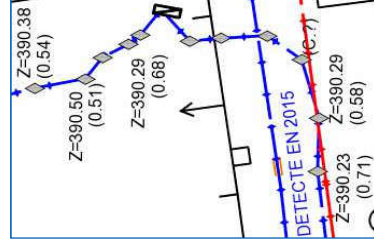
Les **cotations** sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

Certaines cotations sont dites « forcées », la distance notée est différente de celle mesurée sur le plan, c'est la **distance notée qui est à prendre en compte**.

Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...) Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

## La profondeur / L'altimétrie

L'**altimétrie** est indiquée sur les plans par « z = ... » et représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (IGN 1969).



La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.



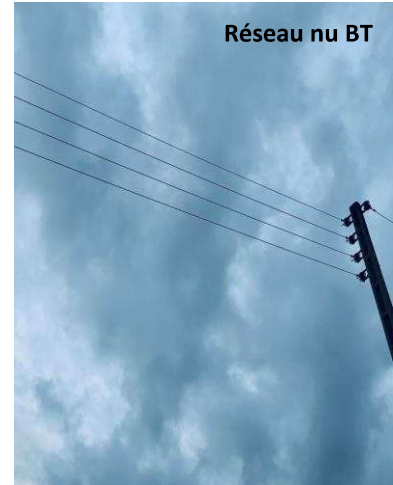
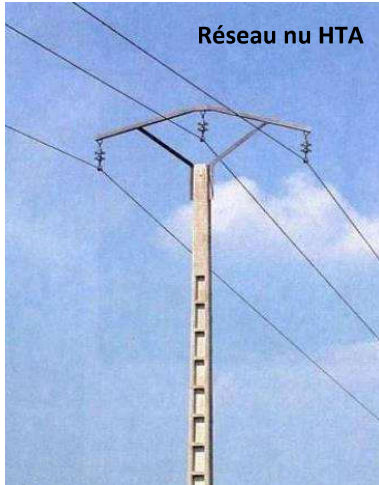
**Attention !**

Le niveau du sol a pu évoluer dans le temps, il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente que celle indiquée sur les plans.

## Réseaux nus

**Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres**

→ *risque d'arc électrique et d'électrocution*



## Réseaux isolés

**Interdiction de toucher**

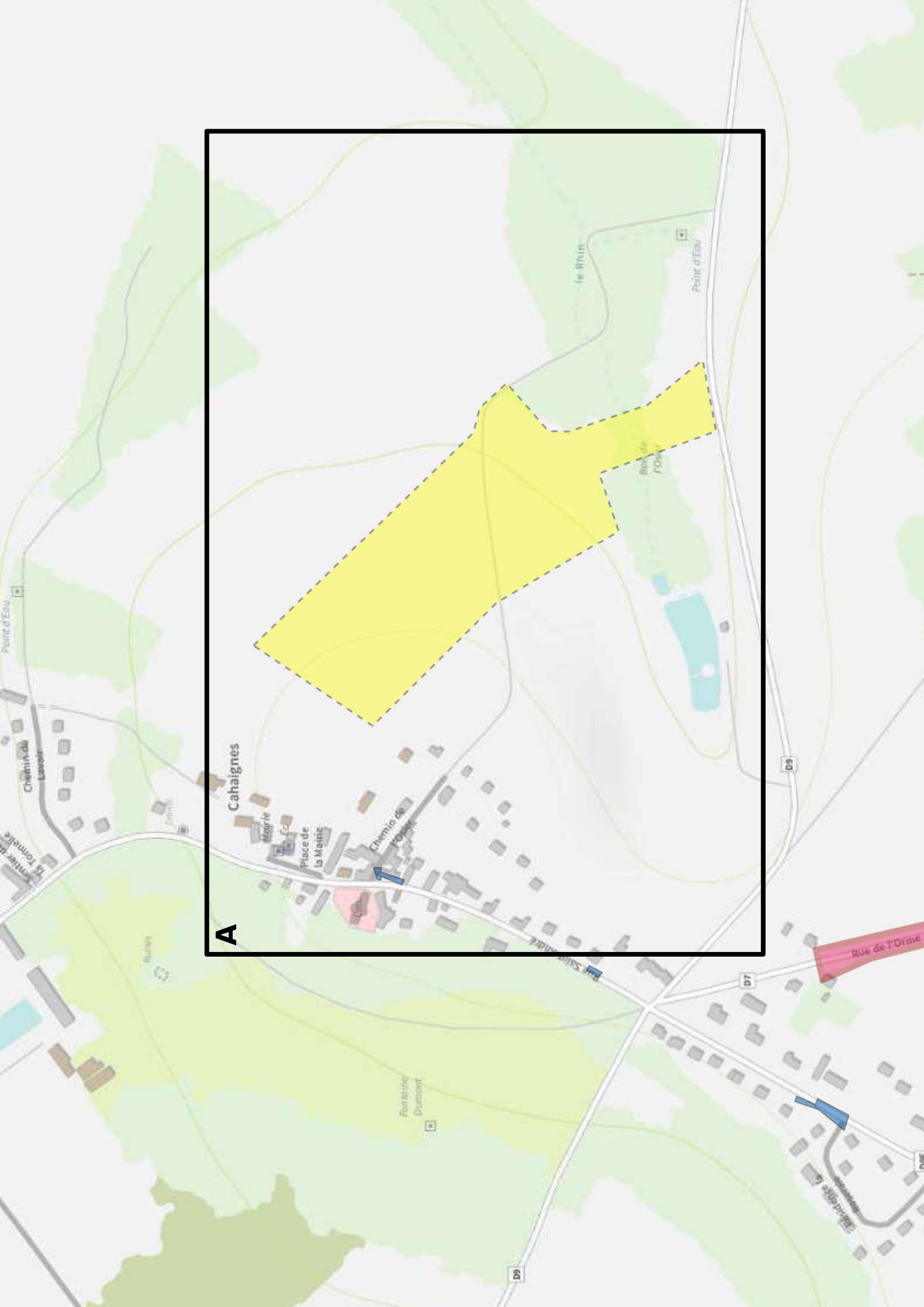
→ *risque que l'isolant se soit détérioré dans le temps*



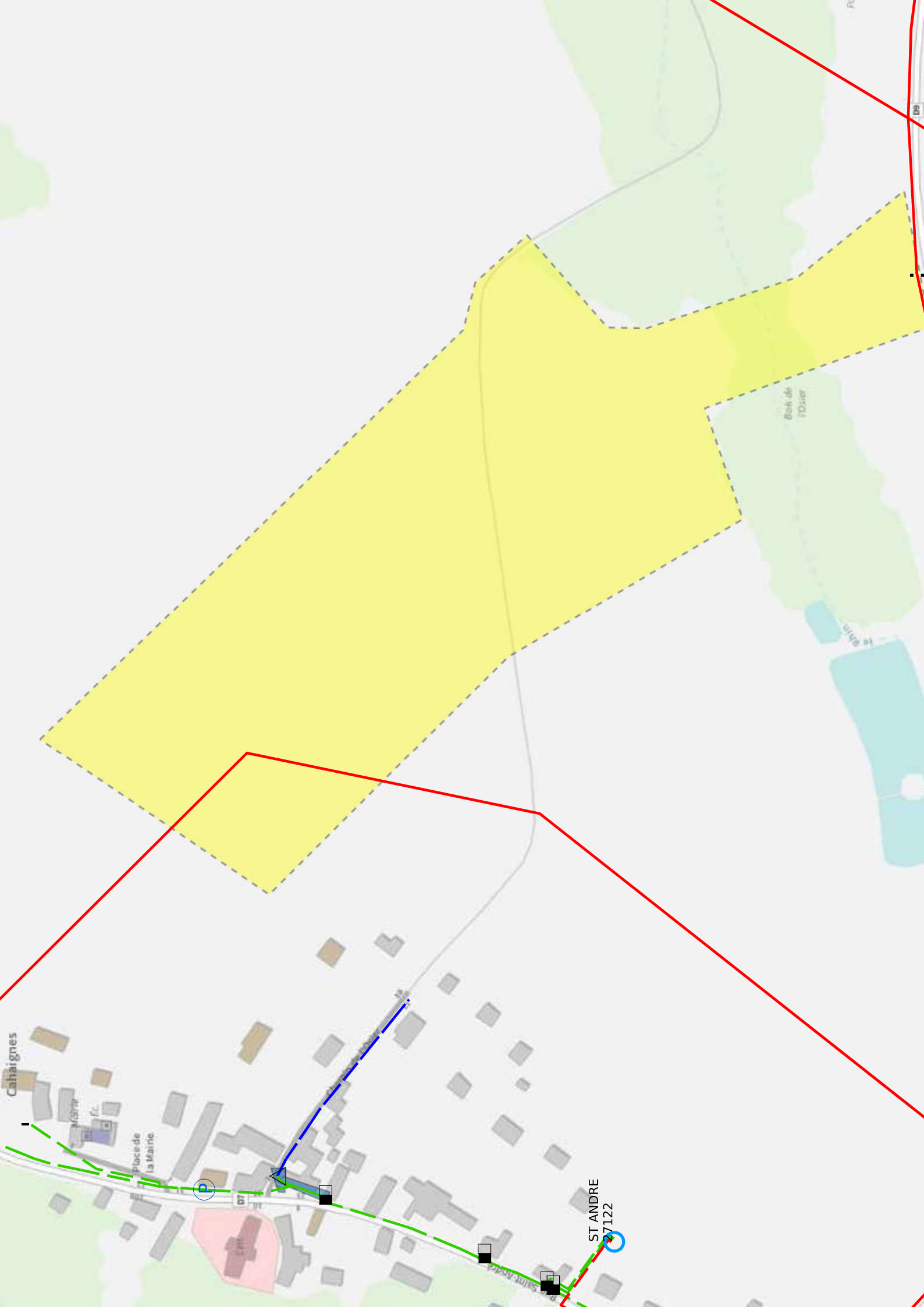
Pendant les travaux, si vous devez évoluer dans la zone d'interdiction, vous aurez besoin d'une protection de chantier.

Exemples : travaux sur maison (peinture, enduit, toiture, isolation, utilisation de nettoyeur haute pression, ...), élagage, utilisation d'engins à proximité des réseaux

**Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.**



A



Cahaignes

place de la Mairie

Bois de l'Osier

le étang

ST ANDRE  
47122

P

D7



Service qui délivre le document

ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT

Pôle Sécurité des Tiers

8-10 Promenade du Fort

14008 CAEN

France

Tél : +33232956753

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2105072918.210502RDT02

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

### **IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:**

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

**Assurez vous**

**qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.**

Responsable : LEFORTIER Maud

Tél : +33231303055

Date : 04/02/2021

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'écologie

## Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435\*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

### Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

**Dénomination :** COMIREM SCOP  
**Complément / Service :** \_\_\_\_\_  
**Numéro / Voie :** 26 rue Hubert le Sellier de Chezelles  
**Lieu-dit / BP :** \_\_\_\_\_  
**Code Postal / Commune :** 3 6 1 3 0 DEOLS  
**Pays :** France

### Coordonnées de l'exploitant :

**Raison sociale :** VEOLIA EAU FRANCE NORMANDIE CHEZ SOGEDATA - Eure  
**Personne à contacter :** \_\_\_\_\_  
**Numéro / Voie :** TSA 70011  
**Lieu-dit / BP :** \_\_\_\_\_  
**Code Postal / Commune :** 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX  
**Tél. :** 0 9 6 9 3 9 5 6 3 4 **Fax :** \_\_\_\_\_

N° consultation du téléservice : 2 0 2 1 0 2 0 4 0 0 7 1 2 P U M

Référence de l'exploitant : \_\_\_\_\_

N° d'affaire du déclarant : 14035b

Personne à contacter (déclarant) : Karst Michael

Date de réception de la déclaration : 04 / 02 / 2021

Commune principale des travaux : Vexin-sur-Epte

Adresse des travaux prévus : NR

### Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA EU \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

### Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

### Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : \_\_\_\_\_ Echelle<sub>(1)</sub> : \_\_\_\_\_ Date d'édition<sub>(1)</sub> : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini<sub>(1)</sub> : 0 cm Matériau réseau<sub>(1)</sub> : \_\_\_\_\_  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup>

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(2)</sup>

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

### Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

### Dispositifs importants pour la sécurité :

### Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 9 6 9 3 9 5 6 3 4

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

### Responsable du dossier

Nom : \_\_\_\_\_

Désignation du service : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

### Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BOULANGER Florence

Signature : Signature certifiée Sogelink

Date : 04 / 02 / 2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

## Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

### Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

**Dénomination :** COMIREM SCOP  
**Complément / Service :** \_\_\_\_\_  
**Numéro / Voie :** 26 rue Hubert le Sellier de Chezelles  
**Lieu-dit / BP :** \_\_\_\_\_  
**Code Postal / Commune :** 3 6 1 3 0 DEOLS  
**Pays :** France

### Coordonnées de l'exploitant :

**Raison sociale :** VEOLIA EAU FRANCE NORMANDIE CHEZ SOGEDATA - Eure  
**Personne à contacter :** \_\_\_\_\_  
**Numéro / Voie :** TSA 70011  
**Lieu-dit / BP :** \_\_\_\_\_  
**Code Postal / Commune :** 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX  
**Tél. :** 0 9 6 9 3 9 5 6 3 4 **Fax :** \_\_\_\_\_

**N° consultation du téléservice :** 2 0 2 1 0 2 0 4 0 0 7 0 9 P L H  
**Référence de l'exploitant :** \_\_\_\_\_  
**N° d'affaire du déclarant :** 14035a  
**Personne à contacter (déclarant) :** Karst Michaël  
**Date de réception de la déclaration :** 04 / 02 / 2021  
**Commune principale des travaux :** Vexin-sur-Epte  
**Adresse des travaux prévus :** NR

### Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA EU \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

### Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

### Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : \_\_\_\_\_ Echelle<sub>(1)</sub> : \_\_\_\_\_ Date d'édition<sub>(1)</sub> : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini<sub>(1)</sub> : 0 cm  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_ 0 cm
- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_)
- Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup>
- Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(2)</sup>
- (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

### Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

### Dispositifs importants pour la sécurité :

### Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 9 6 9 3 9 5 6 3 4

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

### Responsable du dossier

Nom : \_\_\_\_\_  
Désignation du service : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

### Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BOULANGER Florence  
Signature :   
Date : 04 / 02 / 2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

**FORMULAIRES ZNIEFF**



**znieff**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 27/10/2020  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/230031067>



# LE BOIS DU CHAMP POURRI ET LE BOIS D'OSIER (Identifiant national : 230031067)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 83180005)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Haute-Normandie, .- 230031067, LE BOIS DU CHAMP POURRI ET LE BOIS D'OSIER.  
- INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230031067.pdf>

Région en charge de la zone : Haute-Normandie

Rédacteur(s) : DREAL Haute-Normandie

Centroïde calculé : 547477°-2468075°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 06/10/2010

Date actuelle d'avis CSRPN : 08/09/2020

Date de première diffusion INPN : 23/10/2020

Date de dernière diffusion INPN : 23/10/2020

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	9
9. SOURCES .....	9

## 1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [230031112](#) - LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY (Id reg. : 8318)

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Eure
- Commune : Vexin-sur-Epte (INSEE : 27213)

### 1.2 Superficie

32,3 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 100

Maximale (mètre): 120

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [230031112](#) - LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY (Type 2) (Id reg. : 8318)

### 1.5 Commentaire général

Les bois du champ pourri et d'osier sont bordés au nord par le ruisseau du Rhin qui prend sa source à une 100aine de mètres en amont sur la commune de Cahaigne. Une partie des eaux ruisselle au sein du bois d'osier et stagne en fonction de la topographie du milieu. Celui-ci est d'ailleurs nettement plus humide que le bois du champ pourri et laisse apparaître un substrat tourbeux. Ces deux bois sont constitués d'une peupleraie au sein de laquelle s'est installée une aulnaie frênaie. Les essences rencontrées sont le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Peuplier (*Populus* sp.) et le Saule cendré (*Salix cinerea*) La présence de nombreux jeunes ormes (*Ulmus minor*) traduit une rudéralisation et un assèchement de certains secteurs.

La strate herbacée est diversifiée, allant d'un cortège d'espèces mésohygrophiles jusqu'aux espèces hygrophiles. Le sous-bois est dominé par la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*), la Circeée de Paris (*Circaea lusitania*) dans les milieux frais, et dans les zones les plus humides s'installent la Laïche pendante (*Carex pendula*) assez rare, le Populage des marais (*Caltha palustris*), l'Iris faux Açores (*Iris pseudacorus*), le Cirse des maraîchers (*Cirsium oleoraceum*). La diversité en fougères est très intéressante avec la Dryoptéride de la Chartreuse (*Dryopteris carthusiana*), la Dryoptéride fougère-mâle (*Dryopteris filix-mas*), la Dryoptéride dilatée (*Dryopteris dilatata*) et le peu commun Polystic à soies (*Polystichum setiferum*). En lisière forestière ou à la faveur de coupes, se trouve un mélange de mégaphorbiaie et de roselière à Roseau commun (*Phragmites australis*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*) et Lycophe d'Europe (*Lycopus europaeus*). C'est d'ailleurs, dans ces secteurs qu'a été observée une espèce exceptionnelle et patrimoniale, le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), grande astéracée pouvant atteindre 3 mètres de haut. Si l'aulnaie-frênaie résulte d'une évolution secondaire, cet habitat reste néanmoins déterminant et est, de plus, communautaire. Le Pigeon colombin (*Columba oenas*) et la Buse variable (*Buteo buteo*), deux oiseaux peu communs, nichent dans ces bois.

Le ruisseau du Rhin, partiellement curé, n'accueillait qu'une végétation clairsemée avec des petites stations d'Ache nodiflore (*Apium nodiflorum*) et sur les berges quelques espèces classiques des cours d'eau comme la Scrofulaire aquatique (*Scrofularia auriculata*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*), ainsi que la Grande Berle (*Sium latifolium*), espèce exceptionnelle en Haute-Normandie. Ce ruisseau est également un site de reproduction du Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), grande libellule noire et jaune rare dans la région.

Au sud est du bois du champ pourri, plusieurs plans d'eau de surfaces variables, issus probablement de l'extraction de matériaux, sont présents. La végétation alterne entre des espèces de milieux secs et, en bordure des bassins ou fossés, une flore inféodée aux milieux humides. Le Lotiers corniculé (*Lotus corniculatus*), l'Erythrée petite centaurée (*Centaurium erythraea*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), espèce peu commune et déterminante compose une partie du cortège des espèces méso-xérophilles En bordure des plans d'eau se développent les espèces mésohygrophiles à hygrophiles tels que les carex, joncs,

roseaux et saules...Huit espèces d'odonates ont été observées, avec des densités parfois importantes, deux sont rares et déterminantes de ZNIEFF : l'Agrion vert (*Erythromma viridulum*) et l'Orthétrum bleissant (*Orthetrum coerulescens*). Parmi les oiseaux plusieurs espèces assez rares à rares nichent probablement. Il s'agit du Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), du Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) et de la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*). Le Chevalier cul-blanc (*Tringa ochropus*) et le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), deux migrants stationnent également sur le site.

Les écoulements et leur gestion mais aussi la qualité des eaux constituent les principales menaces qui pèsent sur ce site. L'agriculture intensive domine tout autour, même si une petite bande enherbée protège en partie le ruisseau du Rhin. Les sources en amont sont aménagées, les plans d'eau sont pompés ou aménagés pour la chasse et le ruisseau est busé en aval du site ; toutes ces contraintes ne peuvent que nuire à une bonne circulation de l'eau et à sa qualité. Signalons également la présence d'une plante invasive l'Aster lancéolé, qui reste actuellement localisée mais pourrait nuire à la diversité floristique notée actuellement. Enfin, la plantation en peupliers a tendance à perturber l'évolution de cet habitat rare et original et peut même conduire à long terme à son assèchement progressif.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Vallée

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### Patrimoniaux

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Odonates
- Insectes
- Floristique
- Phanérogames

### Fonctionnels

- Fonctions de régulation hydraulique

### Complémentaires

#### Commentaire sur les intérêts

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

#### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

*aucun commentaire*

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel

#### Commentaire sur les facteurs

*aucun commentaire*



## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Poissons</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Odonates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phanérogames</li> <li>- Ptéridophytes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oiseaux</li> </ul>

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p>44.31 <i>Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)</i></p>		<p>Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.</p>		2010 - 2010

### 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p>24.11 <i>Ruisselets</i></p>		<p>Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.</p>		2010 - 2010
	<p>54.1 <i>Sources</i></p>		<p>Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.</p>		2010 - 2010
	<p>22 <i>Eaux douces stagnantes</i></p>		<p>Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.</p>		2010 - 2010

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	53 <i>Végétation de ceinture des bords des eaux</i>		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010

### 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 <i>Cultures</i>		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	38 <i>Prairies mésophiles</i>		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	199694	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	<i>Cordulégastrannelé (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Faible	10		2010 - 2010
	65165	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	<i>Naiade au corps vert (La)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Fort			2010 - 2010
	65284	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	<i>Orthétrum bleuissant (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Faible	10		2010 - 2010
Phanérogames	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	<i>Chlorette, Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Faible	10		2010 - 2010
	123960	<i>Sium latifolium</i> L., 1753	<i>Berle à larges feuilles, Grande berle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Faible			2010 - 2010
	124264	<i>Sonchus palustris</i> L., 1753	<i>Laïteron des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVY V. (CBNBL)				2007 - 2010

### 7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	<i>Rousserolle effarvate</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
2616	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevalier guignette</i>	Passage, migration Reproduction indéterminée	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010
2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Buse variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010
3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010
4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	<i>Hypolais polyglotte, Petit contrefaisant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010
3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	<i>Râle d'eau</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010
977	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	<i>Grèbe castagneux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010
2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	<i>Chevalier culblanc</i>	Passage, migration Reproduction indéterminée	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010
88766	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	<i>Laïche à épis pendants, Laïche pendante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Fort			2010 - 2010
91378	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	<i>Cirse des marais, Chardon des potagers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Fort			2010 - 2010
112421	<i>Paris quadrifolia</i> L., 1753	<i>Parisettes à quatre feuilles, Étrangle loup</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	Fort			2010 - 2010
115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woytt., 1913	<i>Polystich à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.				2010 - 2010

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	977	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2616	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion ( <a href="#">lien</a> )
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )
Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )				
4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
Ptéridophytes	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyen., 1913	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
65165 <i>Erythroma viridulum</i> (Charpentier, 1840)		Reproduction certaine ou probable	
65284 <i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)		Reproduction indéterminée	
123960 <i>Sium latifolium</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	
199694 <i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)		Reproduction certaine ou probable	

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Conservatoire Botanique National de Bailleul		
	DEMAREST T., GOURVENNEC A.		
	LEVY V. (CBNBL)		



**znieff**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 27/10/2020  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/230031112>



# LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY (Identifiant national : 230031112)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 8318)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Haute-Normandie, .- 230031112, LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY.  
- INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/230031112.pdf>

Région en charge de la zone : Haute-Normandie

Rédacteur(s) : DREAL Haute-Normandie

Centroïde calculé : 548906° -2465821°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 26/11/2010

Date actuelle d'avis CSRPN : 08/09/2020

Date de première diffusion INPN : 23/10/2020

Date de dernière diffusion INPN : 23/10/2020

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	9
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	12
9. SOURCES .....	12

## 1. DESCRIPTION

### ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [230031070](#) - (Id reg. : 83180002)
- Id nat. : [230031068](#) - (Id reg. : 83180001)
- Id nat. : [230000803](#) - (Id reg. : 71010002)
- Id nat. : [230031057](#) - (Id reg. : 83180003)
- Id nat. : [230031067](#) - (Id reg. : 83180005)
- Id nat. : [230009073](#) - (Id reg. : 83180004)

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Eure
- Commune : Château-sur-Epte (INSEE : 27152)
- Commune : Vexin-sur-Epte (INSEE : 27213)

### 1.2 Superficie

469,82 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 35  
Maximale (mètre): 135

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [230031070](#) - LE BOIS DES SABLONS ET LE BOIS DE LA RÉSERVE (Type 1) (Id reg. : 83180002)
- Id nat. : [230031068](#) - LE BOIS DE FOURS (Type 1) (Id reg. : 83180001)
- Id nat. : [230000803](#) - LE PETIT MARAIS DE MAREST (Type 1) (Id reg. : 71010002)
- Id nat. : [230031057](#) - LE BOIS DES PETITES AULNAIES (Type 1) (Id reg. : 83180003)
- Id nat. : [230031067](#) - LE BOIS DU CHAMP POURRI ET LE BOIS D'OSIER (Type 1) (Id reg. : 83180005)
- Id nat. : [230009073](#) - LE BOIS DE LA GARENNE (Type 1) (Id reg. : 83180004)

### 1.5 Commentaire général

Cet ensemble principalement boisé se situe entre Cahaigne et Aveny, inclus quelques bois situés dans la vallée de l'Epte. L'ensemble un corridor boisé contraste très fortement avec l'agriculture environnante et constitue un corridor boisé et humide. Les bois sont diversifiés avec la chênaie charmaie qui domine, des érablières, des frênaies, et des bois d'aulnes et de frênes qui constituent un habitat déterminant. A la faveur d'un substrat imperméable, de nombreuses sources suintent sur les coteaux (bois de Four, bois de la Réserve, bois de la Garenne) où sont notés la Laïche pendante (*Carex pendula*), assez rare et l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) et la Prêle d'Ivoire (*Equisetum telmateia*), les deux dernières étant déterminantes. Quelques coteaux et ourlets forestiers calcicoles se maintiennent malgré la progression des grandes cultures. Ceux-ci accueillent un cortège d'espèces calcicoles déterminantes : la Fléole de Boehmer (*Phléole phleoides*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), le Muscari à Toupet (*Muscari comosum*). En fond de vallon et sur l'Epte, plusieurs espèces déterminantes ont été observées dont 2 très rares le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*) et la Grande Berle (*Sium latifolium*) ainsi que la Sagittaire flèche-d'eau (*Sagittaria sagittifolia*) qui est rare.

Les mares et ruisseaux constituent des sites de reproduction pour de nombreux insectes aquatiques, une dizaine d'espèces libellules sont notées dans ce secteur, 3 sont considérées comme déterminantes le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), l'Agriion vert (*Erythromma viridulum*) et l'Orthétrum (*Orthetrum coerulescens*). Les amphibiens trouvent également ici des sites de reproduction, les milieux boisés adjacents constituant des sites de chasse et d'hivernage.

De nombreuses espèces d'oiseaux ont été notées : pics, grimpereaux, sittelles, fringilles, fauvelles... Elles trouvent ici des zones de refuge. Les secteurs plus humides peuvent être utilisés comme halte migratoire. Outre son intérêt écologique l'ensemble du site présente un rôle dans la régulation des eaux.

La forte pression agricole entraîne un mitage régulier de ces habitats boisés, les quelques pelouses calcicoles ont pratiquement toutes disparues.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

*Non renseigné*

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

*Non renseigné*

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Vallée
- Vallon
- Coteau, cuesta
- Plateau

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

*Non renseigné*

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orthoptères</li> <li>- Critères d'intérêts patrimoniaux</li> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Insectes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Fonctions de régulation hydraulique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysager</li> </ul>

*Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)



- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

*Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

*aucun commentaire*

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Infrastructures linéaires, réseaux de communication	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

*Commentaire sur les facteurs*

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Phanérogames</li> <li>- Poissons</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oiseaux</li> </ul>

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.31 <i>Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	44.31 <i>Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.	10	2010 - 2010
	44.91 <i>Bois marécageux d'Aulnes</i>		Informateur : BRUNET L.	50	
	53.21 <i>Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçales)</i>		Informateur : BRUNET L.	10	
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>		Informateur : BRUNET L.	10	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.A1 <i>Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus</i>	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National de Bailleul	95	2007 - 2007
E5.21 <i>Ourllets xérothermophiles</i>	34.41 <i>Lisières xéro-thermophiles</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National de Bailleul	5	2007 - 2007

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	24 <i>Eaux courantes</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	54.1 <i>Sources</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	53.16 <i>Végétation à Phalaris arundinacea</i>		Informateur : BRUNET L.	30	
	41.3 <i>Frênaies</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	54.1 <i>Sources</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	83.3211 <i>Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)</i>		Informateur : Environnement Votre	8	2008 - 2008
	54.12 <i>Sources d'eaux dures</i>		Informateur : Environnement Votre	1	2008 - 2008
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>		Informateur : Environnement Votre	1	2008 - 2008
	38.11 <i>Pâturages continus</i>		Informateur : Environnement Votre	1	2008 - 2008
	38.2 <i>Prairies de fauche de basse altitude</i>		Informateur : Environnement Votre	2	2008 - 2008
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.271 <i>Chênaies-charmaies xérophi les sur calcaire</i>		Informateur : Environnement Votre	86	2008 - 2008
	31.8111 <i>Fruticées subatlantiques Prunus spinosa et Rubus fruticosus</i>		Informateur : Environnement Votre	1	2008 - 2008
	24.11 <i>Ruisselets</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	54.1 <i>Sources</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	53 <i>Végétation de ceinture des bords des eaux</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	84.1 <i>Alignements d'arbres</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	53 <i>Végétation de ceinture des bords des eaux</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	54.1 <i>Sources</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010

### 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 <i>Cultures</i>		Informateur : Environnement Votre		2008 - 2008
	38 <i>Prairies mésophiles</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	82 <i>Cultures</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	38 <i>Prairies mésophiles</i>		Informateur : DEMAREST T., GOURVENNEC A.		2010 - 2010

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	82 <i>Cultures</i>		Informateur : FAUNA FLORA		2010 - 2010
	84.3 <i>Petits bois, bosquets</i>		Informateur : BRUNET L.		
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>		Informateur : BRUNET L.		
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : BRUNET L.		
	82 <i>Cultures</i>		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	38 <i>Prairies mésophiles</i>		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010
	82 <i>Cultures</i>		Informateur : DEMAREST T. , GOURVENNEC A.		2010 - 2010

#### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2015.				2015
	53291	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L), Hespérie de la Passe-Rose (L), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L), Hespérie de la Mauve (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2015.				2015
	54075	<i>Glaucoptyche alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2014.				2014
	249323	<i>Heliothis peltigera</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle peltigère (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2015.				2015
	249320	<i>Heliothis virespila</i> (Hufnager, 1766)	Noctuelle de la Cardère (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2015.				2015
	54085	<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet (L), Azuré d'Arion (L), Argus à bandes brunes (L), Arion (L), Argus Arion (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2012.				2012
	53727	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2013.				2013

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
248499	<i>Scopula ornata</i> (Scopoli, 1763)	<i>Acidalie ornée (L.)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2015.				2015
54319	<i>Thecia betulae</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécia du Bouleau (La), Thécia du Bouleau (La), Porte-Queue à bandes fauves (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN. 2013.				2013
65487	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Criquet ensanglanté, Cédipode ensanglantée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FAUNA FLORA	Faible			2010 - 2010
132169	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762 subsp. <i>perfoliata</i>	<i>Chlorette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
98280	<i>Festuca heterophylla</i> Lam., 1779	<i>Fétuque hétérophylle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	<i>Iris fétide, Iris gigot, Gâteul puant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
111556	<i>Orobanche gracilis</i> Sm., 1798	<i>Orobanche grêle, Orobanche à odeur de Girofle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
123367	<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915	<i>Silaüs des prés, Cumin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007
124264	<i>Sonchus palustris</i> L., 1753	<i>Laiteron des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEVY V. (CBNBL)				2007 - 2007
96546	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	<i>Grande préle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HOUSSET P. (CBNBL)				2007 - 2007

Phanérogames

Ptéridophytes

## 7.2 Espèces autres

*Non renseigné*



### 7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

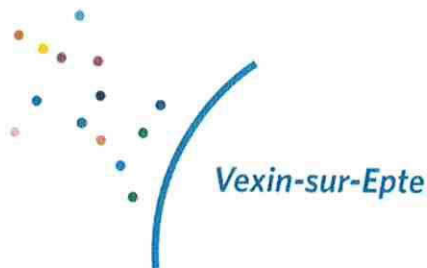
## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
65165 <i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)		Reproduction certaine ou probable	
65284 <i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)		Reproduction indéterminée	
123960 <i>Sium latifolium</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	
199694 <i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)		Reproduction certaine ou probable	

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	FAUNA FLORA		
	HOUSSET P. (CBNBL)		
	LEVY V. (CBNBL)		
	Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2012.		
	Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2013.		
	Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2014.		
	Macé E. Réseau d'observateurs du CEN HN, 2015.		

**COURRIER D'INTENTION DE LA COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE  
RELATIF AU CHEMIN DE L'OSIER**



Le Maire

à

**Pôle TECHNIQUE**

Dossier suivi par : Enora LEFEVRE

Tel : 02 32 52 52 35

enora.lefevre@vexin-sur-epte.fr

N/Ref : 2021-21

**A l'attention de Jean-Denis GARIEL**

**TERREAL**

**4 Route de Troarn**

**14860 BAVENT**

**Objet :** Courrier d'intention, projet carrière TERREAL  
à CAHAIGNES

Vexin-Sur-Epte, le vendredi 23 Juillet 2021

Monsieur,

Dans le cadre du projet privé TERREAL de carrière sur le territoire de CAHAIGNES, la rencontre du 30 juin dernier a permis de s'accorder sur les points suivants :

- Le transport d'argiles depuis la carrière jusqu'à la plateforme de stockage se fera par camions via le chemin de l'osier. En moyenne, 16 passages de camions journaliers seront nécessaires (8 camions) avec une borne maximum sollicitée à 22 passages par jour.
- Le projet impactant une zone pavillonnaire, une étude acoustique sur l'émergence sonore produite doit être présentée prochainement et ses résultats devront être réglementaires.
- Une sécurisation du chemin de l'osier est proposée avec une fermeture temporaire (deux mois dans l'année) d'une partie du chemin au moyen de barrières, lors des campagnes d'extraction.
- En contrepartie, TERREAL réhabilitera et prolongera sur 500 m l'ancien chemin communal pour les promeneurs qui n'auront plus accès au chemin de l'osier durant l'extraction. Une piste cyclable de substitution sera également aménagée par TERREAL.

Une décision ainsi qu'une convention d'aménagement du territoire seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion de notre assemblée délibérante, en septembre 2021 et vous seront transmis par la suite.

Concernant la fermeture temporaire du chemin du chemin de l'osier, vous devrez demander un arrêté « Chemin Barré », 15 jours avant la fermeture prévue.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,  
Thomas DURAND**

Copie à :

- Paul LANNOY ;
- Chantale LEGALL ;
- Michael KARST.